



# Chapitre 5

**Trouver l'équilibre  
entre réglementation,  
droits et résilience  
sociétale**





CROCE ROSSA ITALIANA



OCEAN WIND

# Chapitre 5



**Trouver l'équilibre  
entre réglementation,  
droits et résilience  
sociétale**

# Sommaire

	<b>Introduction : paysage informationnel et contextes humanitaires</b>	<b>187</b>
5.1	<b>Définir les informations préjudiciables : un défi stratégique et contextuel</b>	<b>188</b>
5.2	<b>Les risques liés au contrôle de l'information dans les situations d'urgence</b>	<b>189</b>
5.3	<b>Cessez-le-feu numériques et informations préjudiciables</b>	<b>192</b>
5.4	<b>Souveraineté dans le cyberspace</b>	<b>193</b>
5.5	<b>Les médias, pilier de la résilience sociétale</b>	<b>194</b>
5.6	<b>Une menace pour l'action humanitaire et pour l'humanité elle-même</b>	<b>208</b>
5.7	<b>L'appel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux États</b>	<b>210</b>
5.8	<b>Action des Nations Unies en matière d'IA et d'intégrité de l'information</b>	<b>216</b>
5.9	<b>Modération des contenus et pouvoir des plateformes</b>	<b>216</b>
5.10	<b>De l'autorégulation à la surveillance étatique : l'évolution de la gouvernance des contenus en ligne</b>	<b>218</b>
5.11	<b>Formuler une réponse : des solutions axées sur l'offre et la demande pour lutter contre la désinformation</b>	<b>220</b>
5.12	<b>Confiance civique et résilience sociétale</b>	<b>223</b>
	<b>Conclusions : préserver l'action humanitaire fondée sur des principes, une responsabilité collective</b>	<b>225</b>
	<b>Notes de fin</b>	<b>229</b>

# Introduction : paysage informationnel et contextes humanitaires

La propagation de fausses informations, qu'elle se fasse ouvertement ou non, fait peser une lourde menace sur le secteur humanitaire, car elle sape son travail et met en danger les populations qu'il vise à aider. Si ce phénomène n'est pas récent, le numérique a transformé l'ampleur, la vitesse de diffusion et la complexité des informations préjudiciables. Cette évolution s'accompagne d'une méfiance croissante à l'égard des institutions, ce qui rend ses effets encore plus néfastes. L'environnement informationnel actuel, encombré et stratifié, contient de multiples formes de contenus préjudiciables qui coexistent et se renforcent mutuellement. Or ces contenus existent rarement en dehors de tout contexte; ils accroissent d'autres risques tels que les tensions géopolitiques et les crises environnementales. L'enquête du Forum économique mondial sur la perception des risques mondiaux 2024-2025<sup>1</sup> avertit que les vulnérabilités liées à l'activité en ligne s'aggravent parallèlement à l'exacerbation des divisions sociétales et politiques, ce qui érode la confiance du public dans l'information et les institutions.

Les contextes humanitaires sont intrinsèquement complexes, en particulier dans les situations de catastrophe, de conflit armé ou autres situations d'urgence. Dans de telles situations, l'État joue un rôle central dans la configuration de l'environnement informationnel: il est la principale source de communication officielle, émet des alertes, coordonne les messages et collabore avec les intervenants nationaux et internationaux. Disposer d'informations fiables, précises et actualisées est essentiel pour sauver des vies, renforcer la confiance et maintenir l'ordre public. Cependant, des acteurs malveillants cherchent souvent à contrôler ou à déformer ces discours. Pour contrer ces agissements, il faut non seulement pouvoir s'appuyer sur des canaux de communication crédibles, mais aussi faire preuve de résilience organisationnelle et sociétale.

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge jouent un rôle important dans la gestion de cette complexité au niveau national. Elles occupent une position unique grâce à leur statut d'**auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire**, qui leur permet de soutenir l'État et de collaborer avec ce dernier tout en conservant leur indépendance et en respectant les principes humanitaires.

Le statut des Sociétés nationales n'est pas arbitraire; il est officiellement reconnu par les États signataires des Conventions de Genève, qui se sont engagés, par l'intermédiaire de l'ONU et des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à défendre et à respecter les principes fondamentaux du Mouvement. Ces principes – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité – sont essentiels pour garantir que les Sociétés nationales peuvent fonctionner efficacement et sans ingérence politique. Concrètement, cela signifie que les Sociétés nationales doivent être en mesure de fournir une aide humanitaire de manière indépendante, impartiale et neutre, même dans des environnements complexes ou politiquement sensibles. Le respect de ces principes ne relève pas seulement des bonnes pratiques; il s'agit d'une obligation juridique et morale pour les États qui ont ratifié les Conventions de Genève et pris des engagements dans le cadre de forums humanitaires internationaux.

Traditionnellement, ce rôle d'auxiliaire englobe la préparation et l'intervention en cas de catastrophe, les services de santé, le soutien aux populations vulnérables et la promotion des principes humanitaires et du droit international humanitaire.

Dans la pratique, il exige également une sensibilisation consciencieuse du public, la communication d'informations et une mobilisation constructive des communautés, éléments essentiels à l'efficacité de l'action humanitaire. Les Sociétés nationales apportent leur contribution de multiples façons : elles communiquent des alertes précoces et des messages de santé publique ; elles travaillent en coordination avec les autorités afin de garantir la diffusion d'informations cohérentes, opportunes et localisées ; elles soutiennent les mécanismes de communication sur les risques et de retour d'informations de la communauté ; et elles s'emploient de plus en plus à lutter contre les informations et les rumeurs préjudiciables susceptibles de nuire aux interventions humanitaires.

Compte tenu de la complexité de l'environnement informationnel actuel, il est nécessaire de mieux reconnaître – et soutenir – l'indépendance des Sociétés nationales dans l'accomplissement de ces rôles. Le Conseil des Délégués de 2024 a appelé chacune d'entre elles à renforcer le dialogue avec les autorités publiques afin de consolider son indépendance d'action et de décision, notamment en ancrant son rôle d'auxiliaire dans le droit national, conformément aux normes du Mouvement et aux résolutions adoptées par la Conférence internationale<sup>2</sup>.

## 5.1 Définir les informations préjudiciables : un défi stratégique et contextuel

Il est essentiel, pour toute entité visant à concevoir une réponse stratégique alignée sur la gestion des risques, de déterminer ce que sont les informations préjudiciables. L'impact de ces informations dépend de plusieurs variables, notamment de leur portée (échelle et gravité), de la durée et de l'ampleur de l'incident et de la résilience de la personne, de l'organisation et du contexte touchés. Le préjudice peut résulter directement ou indirectement de l'incident, les distinctions étant souvent fondées sur le degré de certitude qui entoure le lien de causalité. Un seul incident peut générer de multiples formes de préjudices, qualifiés de « directs » (primaires) ou « indirects » (secondaires ou tertiaires). Les préjudices peuvent être physiques, psychologiques, sociaux ou liés à la privation. Les informations préjudiciables ont souvent des effets perturbateurs multidimensionnels, touchant simultanément plusieurs catégories.

Les gouvernements interprètent les informations préjudiciables de différentes manières, en fonction de leurs cadres juridiques, de leurs priorités politiques et de leurs valeurs sociétales. Certains les décrivent comme des contenus délibérément faux ou trompeurs destinés à tromper, manipuler ou causer un préjudice, que ce soit à des individus, à des institutions publiques ou à la sécurité nationale. D'autres mettent davantage l'accent sur l'intention, notamment lorsque leur diffusion vise à influencer des élections, inciter à la violence ou compromettre des mesures de santé publique.

Les définitions courantes établissent une distinction entre :

- la désinformation – fausses informations créées ou diffusées délibérément dans l'intention de tromper ou de nuire ;

- la mésinformation – informations fausses ou inexactes diffusées sans intention de nuire;
- la malinformation – informations authentiques utilisées dans l'intention de nuire.

Dans ces définitions, l'intention est le facteur clé qui permet de les différencier.

L'un des aspects les plus controversés de la définition des informations préjudiciables est la frontière entre la dissidence politique légitime et l'incitation à la violence. Dans certains contextes, cette frontière est floue, ce qui soulève d'importantes questions concernant la liberté d'expression. Un contenu peut être qualifié de dissident, de déstabilisateur ou d'incitant à la violence, en particulier en période de crise ou de tensions internes. Le défi consiste à garantir que les mesures destinées à lutter contre les informations préjudiciables ne soient pas utilisées comme prétexte pour réduire la dissidence au silence. Des garanties claires sont nécessaires pour distinguer les discours qui remettent en cause l'autorité de ceux qui menacent véritablement l'ordre public, la sécurité et la dignité humaine.



**Vous savez, [...] je ne pense pas que la loi ait rattrapé les réseaux sociaux et soit en mesure de demander des comptes aux gens pour les informations qu'ils publient. Et je pense [...] que nous avons droit à une certaine liberté d'expression. Nous sommes confrontés à un dilemme, ne pensez-vous pas? Dans une certaine mesure [...], on peut dire tout ce qu'on veut, mais cela peut être faux... Et puis, il y a les informations que les gens ont le droit de connaître, la vérité. Je pense donc qu'il est difficile de trouver le juste milieu entre les lois et la liberté d'expression.»**

---

Membre de la communauté, Royaume-Uni

## 5.2 Les risques liés au contrôle de l'information dans les situations d'urgence

Si les États ont la responsabilité légitime de protéger l'intégrité territoriale et l'ordre public, des mesures de sécurité trop larges ou opaques peuvent porter atteinte aux droits individuels et à la sécurité de la communauté. Il est arrivé que les autorités bloquent ou retardent la diffusion d'informations cruciales, produisent des récits

incomplets ou trompeurs ou utilisent des messages publics pour influencer les perceptions pendant des situations d'urgence. Dans les situations de conflit armé, l'information devient souvent un instrument stratégique servant à influencer, mobiliser ou brouiller les messages.

Des mesures telles que la restriction, le blocage, le filtrage, la censure ou la réglementation des contenus sont parfois instaurées sous couvert de sécurité nationale, d'ordre public ou de préservation de la culture. Toutefois, lorsqu'elles sont définies de manière vague ou appliquées sans transparence, elles peuvent compromettre l'accès à des informations essentielles, restreindre la liberté d'expression et nuire à l'intégrité de l'espace informationnel. Ceux qui exercent un contrôle disproportionné sur les médias et les plateformes peuvent recourir à des informations préjudiciables pour discréditer la société civile et les organisations humanitaires en les associant à des acteurs malveillants ou illégaux ou en les rendant responsables de crises afin de justifier des politiques répressives. Cette manipulation alimente la discrimination, les violations des droits humains et les tensions sociales.

Au cœur du problème se trouve une tension critique entre la lutte efficace contre les informations préjudiciables et la préservation des droits fondamentaux. Des définitions floues ou trop larges des informations préjudiciables risquent d'être utilisées à mauvais escient pour réprimer le journalisme, faire taire les voix dissidentes ou restreindre la société civile. Dans certains contextes, la législation visant à lutter contre la désinformation a été utilisée pour détenir des journalistes, limiter la couverture médiatique ou cibler des personnes ayant exprimé leurs opinions politiques. De telles mesures peuvent éroder la confiance du public et attiser la peur et la polarisation. Pour être efficace, la lutte contre les informations préjudiciables doit donc respecter les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité.

Un ensemble d'instruments, de résolutions et de directives des Nations Unies relatifs aux droits humains soulignent combien il est important de protéger ces droits en ligne, notamment la liberté d'expression et l'accès à l'information. Ces instruments fournissent des orientations essentielles pour gérer les tensions entre la lutte contre les informations préjudiciables et la protection des droits fondamentaux. Par exemple, l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) dispose que «tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit»<sup>3</sup>.

Soulignons l'existence de la Coalition pour la liberté en ligne, une initiative multilatérale qui regroupe 42 États et dont la mission est de promouvoir la liberté sur Internet. Celle-ci a exhorté à plusieurs reprises les gouvernements à s'abstenir de favoriser la désinformation, notamment les campagnes qui sapent les principes humanitaires ou incitent à la violence. Elle souligne qu'en période de conflit armé, il est important de maintenir un Internet mondial, libre, ouvert, sûr et interopérable, ainsi que d'autres services de communication numérique. En outre, la coalition alerte sur le fait que les coupures d'Internet entravent l'accès des populations touchées par une crise à des informations vitales, perturbent les mécanismes de protection et les services essentiels et font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire<sup>4</sup>. Enfin, point crucial, ces éléments mettent en évidence non seulement les dangers de la désinformation, mais aussi les risques liés à l'absence d'information, ce qui est particulièrement préoccupant dans les situations d'urgence, où communiquer en temps opportun peut être une question de vie ou de mort.

Perspectives des contributeurs 5.1

## Estonie : défendre la liberté tout en luttant contre les informations préjudiciables

L'Estonie, dotée d'une culture qui valorise l'ouverture et la résilience démocratique, figure parmi les sociétés les plus libres et les plus avancées sur le plan numérique. Selon le rapport Freedom on the Net de Freedom House, elle possède l'un des environnements en ligne les plus ouverts au monde, sans aucune restriction imposée par l'État en matière d'expression. Le classement mondial 2025 de la liberté de la presse place l'Estonie au deuxième rang mondial et met en avant son cadre juridique et politique solide, qui permet aux journalistes d'exercer leur métier en toute sécurité et en toute indépendance.

L'Estonie établit une distinction claire entre les médias libres et la propagande hostile. Elle ne se livre pas à de la contre-propagande et préfère appliquer les sanctions prévues par l'Union européenne pour limiter la désinformation préjudiciable. Cette approche axée sur la réglementation plutôt que sur l'idéologie préserve les faits et l'intégrité démocratique. La réponse de l'Estonie est multiforme : elle combine réglementation, éducation et mobilisation du public.

Au niveau national, la désinformation préjudiciable est considérée comme un défi pour la sécurité nationale et la société qui nécessite une réponse à l'échelle de la société. L'Estonie promeut l'éducation aux médias à tous les niveaux scolaires, soutient le journalisme indépendant, surveille les discours hostiles en collaboration avec le secteur public, des ONG et des volontaires, et maintient une communication ouverte avec les médias et les citoyens. Le Bureau du gouvernement coordonne la communication stratégique entre ministères, notamment la défense psychologique et les messages de crise. Les rôles sont clairement définis : l'instance chargée de la protection des consommateurs et de la réglementation technique applique la loi sur les services numériques, l'instance chargée des systèmes d'information, de concert avec l'équipe d'intervention d'urgence en matière informatique (CERT-EE), gère les incidents cybernétiques, et le service de sécurité intérieure s'occupe de l'influence étrangère.

Au niveau international, l'Estonie promeut à la fois les droits numériques et la liberté des médias. En tant que présidente de la Freedom Online Coalition en 2025, elle s'est attachée à garantir que les technologies émergentes, notamment l'IA, soient régies dans le respect des droits, tout en favorisant l'inclusion numérique et le dialogue interrégional. En tant que coprésidente de la Coalition pour la liberté des médias de mi-2023 à mi-2025, elle a fait de la protection des journalistes, du soutien des médias indépendants et de la sensibilisation aux risques de désinformation des priorités. Une coopération internationale solide soutend cette approche, qui reflète l'engagement de l'Estonie en faveur des droits humains et d'écosystèmes d'information résilients, ouverts et sécurisés.

Notre conclusion est claire : la liberté doit être protégée en tant que valeur fondamentale, mais elle doit également s'accompagner d'une réglementation proportionnée, de sanctions, de cyberdéfenses solides, d'activités d'éducation et de mobilisation de la société.

Seul cet équilibre garantit à la fois la protection de la liberté d'expression dans une société démocratique et la résilience face à la manipulation de l'information.

Maarja Kask

Troisième secrétaire

Département des organisations internationales  
et des droits humains, Ministère des  
Affaires étrangères de l'Estonie

Silver Kūngas

Premier secrétaire

Département des organisations internationales  
et des droits humains, Ministère des  
Affaires étrangères de l'Estonie

## 5.3 Cessez-le-feu numériques et informations préjudiciables

Alors que les accords de cessez-le-feu traditionnels se concentrent sur la cessation de l'usage de la force et de la violence physique, il est de plus en plus admis que l'espace informationnel peut également constituer une menace pour la durabilité de la paix, notamment celui où sont diffusées des informations préjudiciables. Celles-ci – discours de haine, incitation à la violence et désinformation – sont utilisées pour compromettre les cessez-le-feu, discréditer les parties aux négociations ou provoquer de nouvelles hostilités. Récemment, les médiateurs et les artisans de la paix ont commencé à prendre acte du rôle stratégique de l'information et plaidé en faveur de l'introduction, dans les accords de cessez-le-feu et de paix, de dispositions interdisant explicitement les discours haineux, l'incitation à la violence et la désinformation, tout en reconnaissant l'importance de l'accès à Internet et à des informations exactes. Cependant, ces dispositions restent rares et vagues, et ne font pas l'objet d'un suivi suffisant.

L'intégration d'engagements liés à l'information dans les accords de cessez-le-feu, tels que le respect de la liberté des médias, l'abstention de toute incitation à la violence en ligne et la mise en place de mécanismes de communication conjoints, pourrait renforcer la confiance entre les parties et contribuer à prévenir une reprise de la violence. Ce point est particulièrement important dans les contextes où les plateformes numériques sont activement utilisées pour mobiliser le soutien, renforcer la polarisation ou diffuser des campagnes de désinformation.

Perspectives des contributeurs 5.2



## Impacts humanitaires de la pollution numérique : le cas de la Libye

L'accès à l'information et la capacité de communiquer sont essentiels à la jouissance de plusieurs droits humains, en particulier dans les situations de crise. Tout comme l'accès à la nourriture, l'accès à l'information est multidimensionnel : il ne peut être satisfait par la simple existence d'un environnement informationnel.

Les coupures d'Internet contraignent les populations à vivre dans des bulles informationnelles fragmentées ou peu fiables, ce qui les prive de la possibilité de vérifier les informations susceptibles de leur sauver la vie ou même d'y accéder. Dans le même temps, la dégradation du contenu de l'écosystème informationnel peut rendre l'accès à l'information inefficace, voire dangereux.

Comme on peut s'y attendre, ces deux phénomènes sont de plus en plus souvent observés conjointement, en particulier à la suite de catastrophes. Des militants locaux ont mis en évidence cette interaction lors des inondations dévastatrices de 2023, dans le nord-est de la Libye, où la convergence de ces risques a eu des conséquences fatales.

Des journalistes et des défenseurs des droits humains libyens ont rapporté que la combinaison de coupures d'Internet, d'interruptions de connectivité et de l'expansion incontrôlée de campagnes de mésinformation et de désinformation a considérablement accru l'impact de la catastrophe. Elle a amplifié la confusion, érodé la crédibilité et la confiance dans les interventions de secours et retardé l'aide vitale. Il en a résulté une réponse humanitaire plus lente et moins efficace, mais surtout, un nombre beaucoup plus élevé de victimes et des dommages plus importants pour les communautés touchées<sup>5</sup>.

Access Now et d'autres organisations de défense des droits numériques s'efforcent de garantir aux communautés touchées un accès illimité à des informations sûres et fiables, un défi de longue date dans le secteur humanitaire, où des progrès significatifs ont été réalisés au fil du temps.

Cependant, ces acquis sont aujourd'hui menacés par la normalisation des coupures d'Internet, à laquelle s'ajoute la réduction du financement des initiatives locales en faveur des droits numériques et du journalisme. Parallèlement, la propagation de ce qu'on appelle la «bouillie d'IA» (contenu de mauvaise qualité généré par l'IA) pollue encore davantage l'écosystème de l'information, le poussant au-delà du seuil critique. Alors que les initiatives locales luttent pour leur propre préservation, des acteurs hostiles s'engouffrent dans la brèche, motivés par des raisons politiques ou financières. Dans certains cas, ils proposent des financements à des conditions incompatibles avec les principes humanitaires.

Comme on l'a vu en Libye, les journalistes locaux, les organisations humanitaires et les défenseurs des droits numériques continuent de mener la riposte et interviennent lorsque leurs communautés ont le plus besoin d'eux. Mais sans le soutien continu des donateurs et du secteur technologique et sans la protection accrue de la communauté internationale, l'environnement informationnel dans les situations de crise continuera de se détériorer, ce qui aggravera en retour les effets néfastes des catastrophes.

Giulio Coppi

Responsable principal, Questions humanitaires

Access Now

Marwa Fatafta

Directrice, Politiques et plaidoyer,  
Moyen-Orient et Afrique du Nord

Access Now

## 5.4 Souveraineté dans le cyberspace

En droit international, il est complexe de déterminer si une opération d'influence dans le cyberspace constitue une violation de la souveraineté. Cette question est étroitement

liée à celle de savoir si l'acte porte atteinte à l'intégrité territoriale d'un État ou interfère avec des fonctions intrinsèquement gouvernementales, telles que la fourniture de services publics, l'organisation d'élections ou la perception d'impôts.

Au cours de ses discussions, le groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies sur l'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications (TIC) a examiné ces questions à l'aune des incidents cybernétiques<sup>6</sup>. Il a principalement cherché à établir si un incident endommageait ou limitait le fonctionnement des infrastructures ou des équipements connexes, modifiait ou supprimait des données, ou interférait avec des fonctions intrinsèquement gouvernementales, et si un État cherchait à influencer, perturber ou retarder les processus démocratiques d'un autre État, notamment en usant de propagande ou en déployant des campagnes de désinformation ou des actions secrètes<sup>7</sup>. Le fait que de tels actes constituent une violation de la souveraineté dépend donc de leur nature et de leurs répercussions : l'incident viole-t-il l'intégrité territoriale ? Interfère-t-il avec une fonction intrinsèquement gouvernementale ou l'usurpe-t-il ?

Des chercheurs tels que James Pamment soulignent qu'il est important d'évaluer le caractère étranger des opérations d'influence, en particulier s'il existe des liens avec des États, des citoyens ou des intérêts étrangers visant à influencer l'opinion publique dans un autre État<sup>8</sup>.

## 5.5 Les médias, pilier de la résilience sociétale

Le niveau de soutien – ou d'absence de soutien – que les États et les autres parties prenantes accordent à la présence d'organisations humanitaires sur leur territoire peut influencer considérablement la façon dont celles-ci sont perçues. Lorsqu'une organisation est présentée comme partielle, politisée ou poursuivant ses propres objectifs, sa légitimité est compromise, en particulier dans les contextes où le public a une connaissance limitée de son mandat ou de son travail. Dans de tels environnements, les perceptions ont une grande importance. Les organisations humanitaires doivent être perçues comme dotées de principes, compétentes et efficaces. Lorsque la sensibilisation du public est faible et/ou que la polarisation est forte, les gens sont plus sensibles aux informations préjudiciables, ce qui les rend plus vulnérables face aux idées fausses et à la méfiance lorsqu'ils se forment leur opinion.

Les chercheurs Edda Humprecht, Frank Esser et Peter Van Aelst énumèrent cinq facteurs de risque clés qui influencent la vulnérabilité ou la résilience d'une société face à la désinformation<sup>9</sup>, à savoir, 1) un niveau élevé de polarisation ; 2) une faible confiance dans les médias d'information ; 3) un paysage médiatique très fragmenté (offrant davantage de points d'entrée à la désinformation) ; 4) de grands marchés médiatiques, où les modèles de revenus basés sur l'attention incitent à produire des contenus sensationnels ou faux – ou, selon les termes du Global Disinformation Index, « les voix les plus fortes attirent le plus l'attention » ; et 5) une utilisation intensive des réseaux sociaux, qui est systématiquement corrélée à une plus grande vulnérabilité face à la désinformation.

Selon le rapport 2024 du Reuters Institute sur les informations numériques, le public est attiré par les vidéos et autres contenus sur les plateformes de vidéos sociales pour trois

raisons principales: l'authenticité perçue des contenus non filtrés et générés par les utilisateurs, qui semblent plus fiables; une volonté accrue de se forger sa propre opinion sans cadre éditorial; et la méfiance croissante à l'égard des médias traditionnels.

Fig 5.1 **Motivations pour l'utilisation des vidéos sociales**



Source : Institut Reuters pour l'étude du journalisme<sup>19</sup>

De nombreux utilisateurs, en particulier les jeunes, ont tendance à préférer aux sources d'information traditionnelles les images prises par des témoins ou par les personnes concernées, qui leur paraissent comme moins filtrées, moins biaisées et/ou moins manipulées politiquement. En matière de désinformation, leurs préoccupations portent souvent moins sur la question de la véracité des contenus que sur leur désaccord avec certaines opinions et idées, sur des biais qu'ils perçoivent ou sur l'idée d'un journalisme superficiel et non fondé<sup>11</sup>.

Cette dynamique met en lumière l'importance de la visibilité, de la transparence et de l'instauration d'un climat de confiance dans la communication humaine, en particulier dans les environnements où la désinformation peut combler les vides lorsque la compréhension du public est limitée.

Perspectives des contributeurs 5.3

## **Le public s'appuie de plus en plus sur les réseaux sociaux pour s'informer, malgré des inquiétudes quant à la qualité des informations**

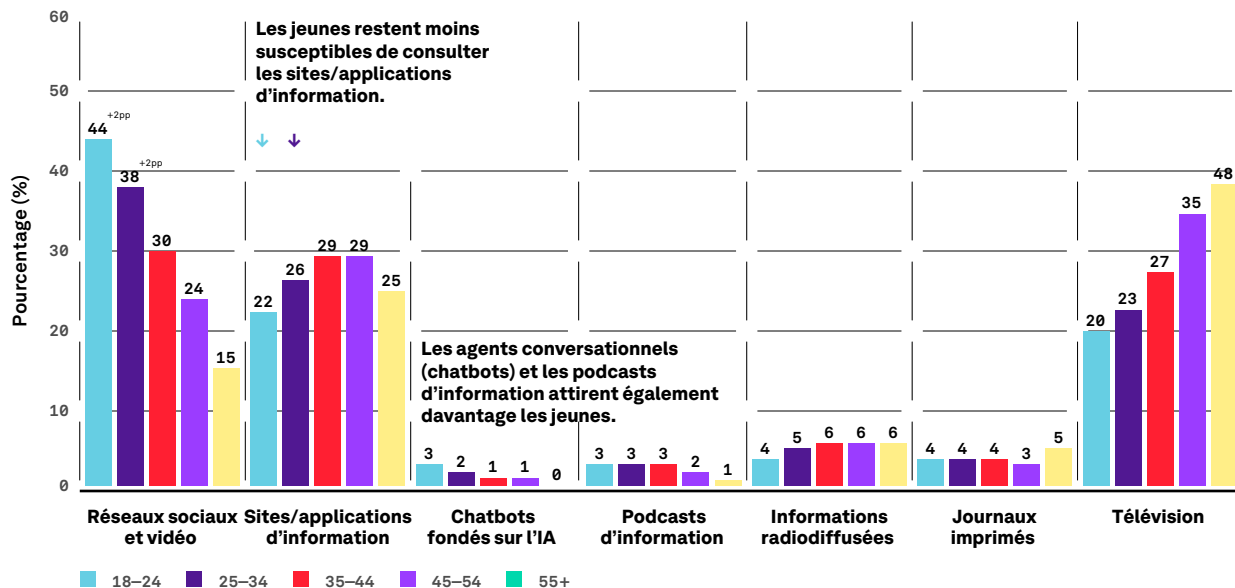
Depuis quelques années, les réseaux sociaux et les réseaux vidéo occupent une place de plus en plus centrale dans la manière d'accéder à l'information, tandis que d'autres formes de consommation de l'information sont en déclin. Les données du rapport 2025 du Reuters Institute sur les actualités numériques montrent que pour la première fois, les réseaux sociaux ont dépassé la télévision comme source d'information aux États-Unis, et que dans de nombreux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique, c'est déjà le cas depuis un certain temps.

Les changements générationnels sont en grande partie à l'origine de cette évolution. Alors que les personnes âgées de plus de 55 ans continuent de s'informer sur les médias traditionnels, toutes les autres catégories privilégient désormais le numérique. Dans cet espace en ligne, les jeunes sont de moins en moins enclins à se rendre directement sur un site Web ou une application d'information et préfèrent s'informer sur les réseaux sociaux ou les réseaux vidéo. Dans les 48 pays étudiés, 44 % des moins de 25 ans et 38 % des 25-34 ans préfèrent accéder à l'information sur des plateformes, tandis que seulement un quart de chaque groupe préfère se rendre directement sur des sites d'information. Les informations étant souvent découvertes lors d'autres activités en ligne, les personnes interrogées citent la commodité et la pertinence des informations qu'elles voient sur les plateformes comme les principales raisons de cette pratique.

Fig 5.2

## Proportion de chaque groupe d'âge déclarant qu'une source d'information est sa « principale source » d'information (2025)

Données agrégées provenant de 48 pays



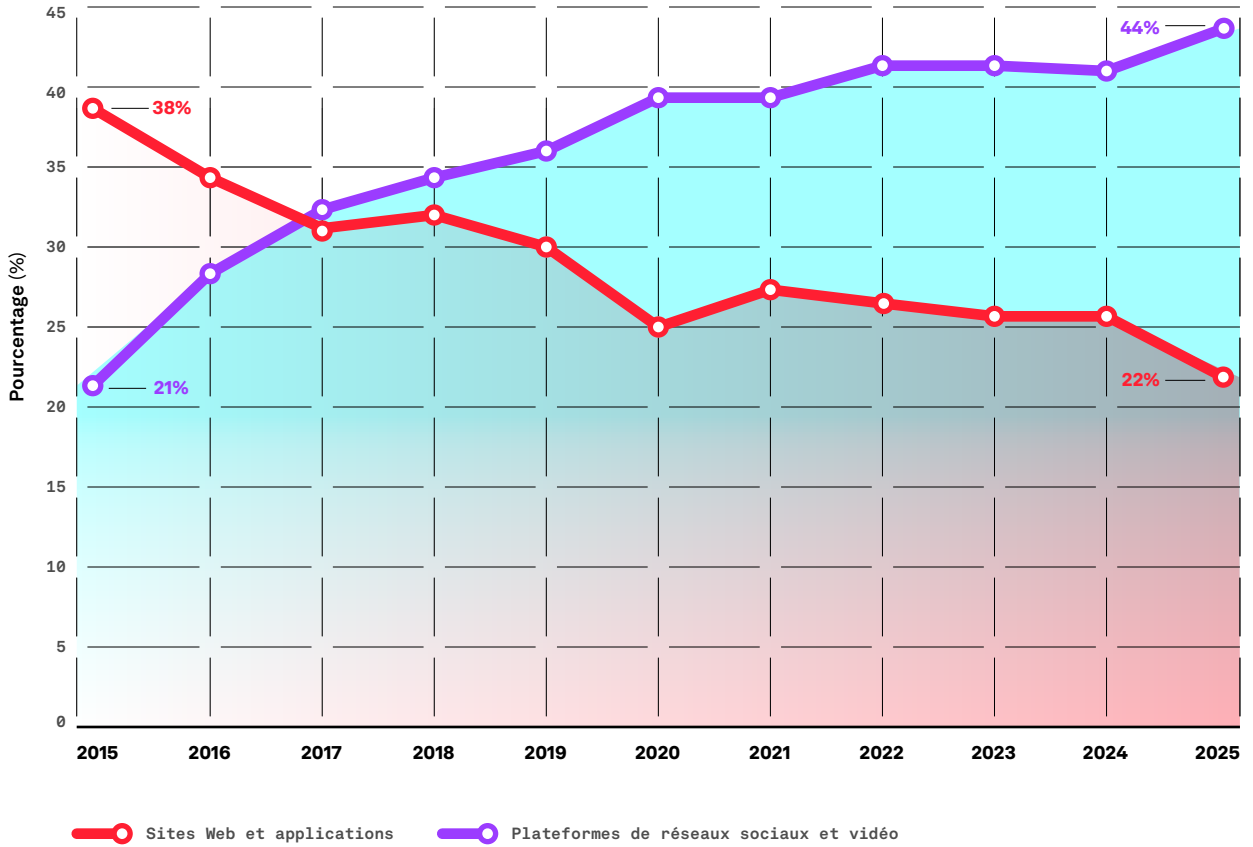
**Question :** Vous dites avoir utilisé ces sources d'information au cours de la semaine dernière. Laquelle estimez-vous être votre **principale** source d'information ?

**Base :** répondants ayant utilisé une source d'information au cours de la semaine dernière : 18-24 ans = 9 807, 25-34 ans = 15 722, 35-44 ans = 16 354, 45-54 ans = 15 804, 55 ans et plus = 33 449.

Fig 5.3

## Proportion des moins de 25 ans qui préfèrent accéder à l'information sur des sites Web ou des réseaux sociaux (2015-2025)

Données agrégées provenant de 48 pays



**Q** **Question :** Vous dites avoir utilisé ces sources d'information au cours de la semaine dernière. Laquelle estimez-vous être votre **principale** source d'information ?

**B** **Base :** 18-24 ans = de 5 598 en 2016 à 9 807 en 2025. Remarque : nombre de marchés étudiés en 2016 (26), 2017 (36), 2018 (37), 2019 (38), 2020 (40), 2021 (46), 2022 (46), 2023 (47), 2024 (48), 2025 (48)

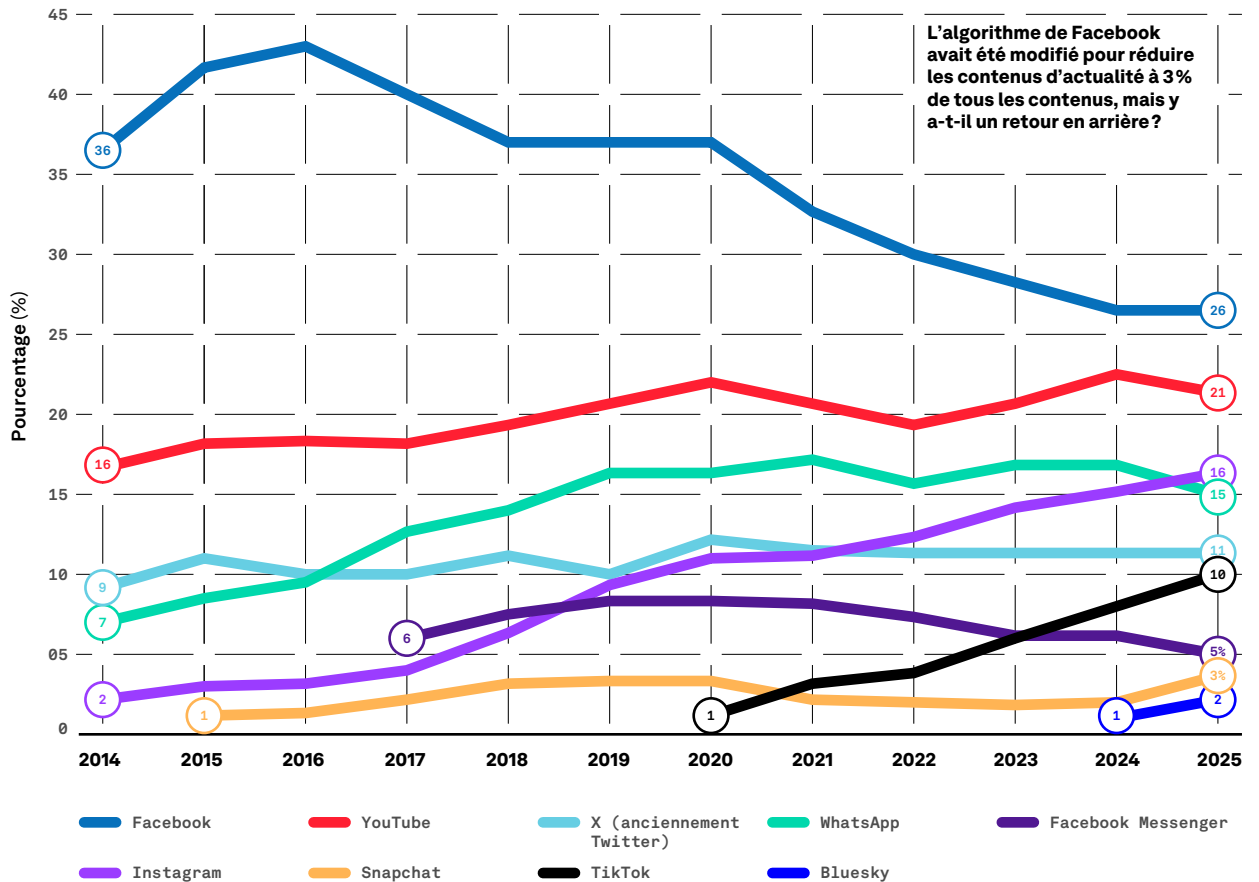
Les plateformes spécifiques utilisées pour l'information ont également évolué au fil du temps. Si Facebook reste le principal réseau social pour l'information, son utilisation a considérablement diminué depuis 2016. Dans le même temps, les plateformes vidéo telles que YouTube, Instagram et TikTok ont gagné en popularité, ce qui a entraîné une fragmentation accrue de l'attention. Dans les 12 pays suivis depuis 2014, six réseaux

touchent désormais chaque semaine 10% ou plus de la population, contre seulement deux plateformes il y a dix ans.

Fig 5.4

### Proportion de répondants ayant utilisé chacune de ces sources d'information au cours de la semaine écoulée (2014-2025)

Pays sélectionnés



**Q** Question: Parmi les sources suivantes, lesquelles avez-vous utilisées pour trouver, lire, regarder, partager ou discuter de l'actualité au cours de la semaine dernière, le cas échéant ?

**B** Base: échantillon total dans chaque pays-année au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie, au Danemark, en Finlande, en Australie, au Japon (2014-2025), au Brésil et en Irlande (2015-2025), environ 2 000 personnes. Remarque: nous n'avons pas posé de questions sur Bluesky en France, en Italie, en Finlande, au Danemark, au Japon et au Canada (2024) ni en France, en Italie, au Danemark et au Japon (2025).

Sur ces plateformes numériques très fréquentées, les organismes de presse doivent rivaliser avec toute une série d'autres voix, dont beaucoup sont souvent plus efficaces pour attirer l'attention du public au travers de commentaires partisans, de récits captivants et de personnalités souvent perçues comme plus authentiques et auxquelles il est facile de s'identifier.

Nos données montrent que les médias d'information traditionnels ont particulièrement du mal à retenir l'attention du public sur les plateformes vidéo, où les recommandations algorithmiques jouent un rôle prépondérant, contrairement aux suggestions d'amis, par exemple. Si le public a toujours tendance à accorder plus d'attention aux médias d'information traditionnels et aux journalistes sur Facebook, les créateurs de contenus et les influenceurs surpassent désormais les médias d'information établis sur des plateformes telles que TikTok et Snapchat.

Même si le public s'informe de plus en plus sur les plateformes, beaucoup s'inquiètent de la fiabilité des informations qu'ils y trouvent. Concernant les plateformes, Facebook (la plus utilisée pour l'information) et TikTok (dont l'utilisation pour l'information connaît la croissance la plus rapide) sont considérées comme les plus problématiques sur le plan de la désinformation, environ la moitié des personnes interrogées dans le monde les percevant comme une menace majeure. Bien que la confiance dans l'information ait globalement diminué dans de nombreux pays, les résultats montrent de façon systématique que pour les informations importantes, les médias d'information traditionnels restent beaucoup plus crédibles que les réseaux sociaux ou les moteurs de recherche.

Sur l'ensemble des marchés, 58% des personnes interrogées déclarent avoir du mal à distinguer le vrai du faux sur Internet, une préoccupation beaucoup plus forte en Afrique et dans certaines régions d'Amérique latine. Lorsque les gens ont besoin de vérifier des informations qu'ils soupçonnent d'être fausses, la source la plus citée est une «marque d'information en laquelle j'ai confiance» (38%), devant les sources officielles, les moteurs de recherche et les sites Web de vérification des faits. Même parmi ceux qui déclarent vérifier les informations sur les réseaux sociaux et les moteurs de recherche, ce sont les «marques d'information de confiance» que les gens sont le plus susceptibles d'utiliser. Dans la plupart des pays, ces sources fiables sont généralement les marques (et les sites Web) d'organismes de presse réputés pour leur impartialité, tels que la BBC au Royaume-Uni, l'ARD en Allemagne et la NHK au Japon.

Fig 5.5

## Les trois principales marques d'information utilisées pour vérifier une information

Marques d'information de confiance

### Royaume-Uni

Marques d'information de confiance



1. BBC News
2. The Guardian
3. Sky News

### États-Unis

Marques d'information de confiance



1. CNN
2. Fox News
3. BBC News

### Allemagne

Marques d'information de confiance



1. Tagesschau (ARD)
2. N-tv
3. ZDF/heute

### Japon

Marques d'information de confiance



1. NHK
2. Yahoo! News
3. Yomiuri Shimbun

### Australie

Marques d'information de confiance



1. ABC News
2. BBC News
3. 7 News

**Q** **Question :** À la question précédente, vous avez indiqué avoir tendance à vous tourner vers une source d'information de confiance pour vérifier les informations. Laquelle ?

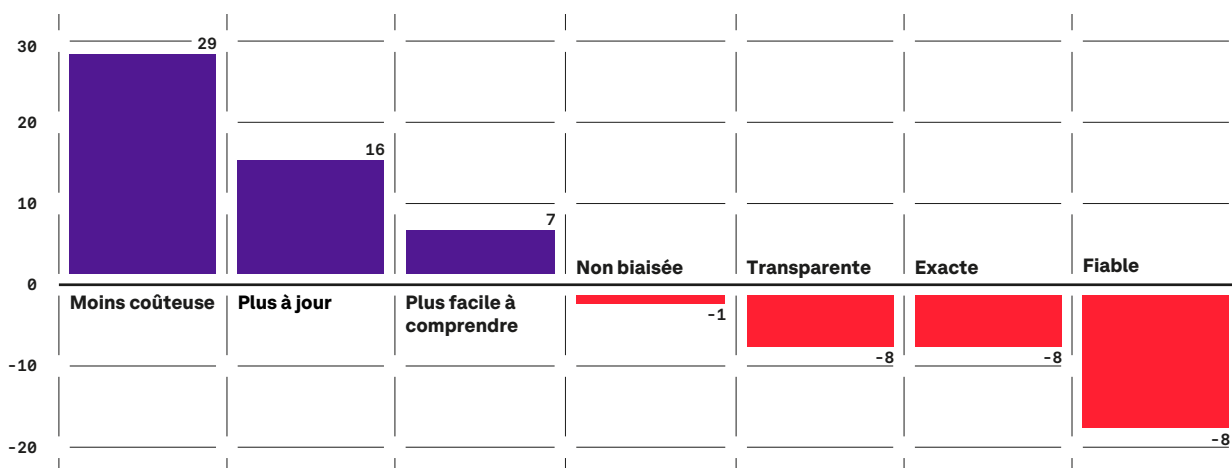
**B** **Base :** toutes les personnes ayant sélectionné des marques de confiance au Royaume-Uni = 867, aux États-Unis = 873, en Allemagne = 811, au Japon = 622, en Australie = 786.

Les préoccupations liées à la personnalisation (ou hyperpersonnalisation), à la polarisation, à la mésinformation et à la désinformation risquent de s'intensifier avec l'IA, à mesure que les contenus synthétiques envahissent Internet et que de plus en plus d'utilisateurs recourent à l'IA pour accéder à l'information. Parmi les personnes interrogées, 7% utilisent déjà chaque semaine un chatbot fondé sur l'IA pour s'informer, ce chiffre atteignant 15% chez les moins de 25 ans. L'intégration de l'IA dans des outils largement utilisés tels que les moteurs de recherche pourrait augmenter considérablement l'adoption de ces technologies, même si les utilisateurs ne sont pas toujours conscients qu'ils interagissent avec une IA. Dans tous les pays, les personnes interrogées estiment que l'IA rendra la production d'informations moins coûteuse (+29 de différence nette) et plus à jour (+16), mais moins transparente (-8), moins précise (-8) et moins fiable (-18). Ces préoccupations pourraient accroître la valeur des marques d'information de confiance, y compris leurs sites Web et leurs applications, qui pourraient servir de points de référence fiables pour les publics à la recherche d'informations sur des sujets controversés et importants.

Fig 5.6

### Différence nette entre la proportion de répondants estimant que les informations produites par l'IA générative répondront plus ou moins aux critères ci-après

Score moyen dans 31 pays



**Q** **Question :** En général, pensez-vous que les informations produites principalement par l'IA, même si elles font l'objet d'une certaine supervision humaine, sont susceptibles de répondre aux critères suivants par rapport aux informations produites entièrement par un journaliste humain ?

**B** **Base :** échantillon total dans 31 pays = 54 638.

Pour les organismes de presse, les perspectives demeurent incertaines. Désormais, l'accès à l'information se fait de façon dominante par l'intermédiaire de plateformes et d'algorithmes, en particulier chez les jeunes, ce qui affaiblit considérablement le modèle traditionnel consistant à publier et référencer, les plateformes cherchant de plus en plus à retenir les utilisateurs au sein de leur propre écosystème. L'essor des interfaces de recherche basées sur l'IA générative devrait entraver encore davantage les efforts visant à ramener les publics vers les sites d'information. Cependant, le journalisme continue de jouer un rôle important dans l'environnement informationnel, en particulier en période de crise. Pour rester pertinents, les éditeurs devront repenser leur manière de toucher leur public et développer des modèles économiques plus durables.

À l'avenir, l'un des principaux défis consistera à préserver la fiabilité de l'information et du journalisme dans un environnement médiatique de plus en plus dominé par l'IA et les plateformes. Au-delà de la durabilité financière, des questions clés restent à résoudre pour les décideurs politiques, les chercheurs et la société civile dans son ensemble : comment renforcer l'éducation aux médias à grande échelle ? Comment communiquer la provenance des contenus – en recourant à l'étiquetage ou à d'autres mécanismes ? Et comment aborder efficacement des questions telles que la concentration des plateformes, les licences de données et les droits d'auteur à l'ère de l'IA ?

Amy Ross

Chercheuse

Institut Reuters pour l'étude du  
journalisme, Université d'Oxford

Nic Newman

Chercheur associé principal

Institut Reuters pour l'étude du  
journalisme, Université d'Oxford

Un écosystème informationnel résilient repose non seulement sur des institutions solides, mais aussi sur la vitalité et l'indépendance des acteurs médiatiques. Il est essentiel de soutenir le journalisme local, les réseaux de vérification des faits et les environnements médiatiques ouverts pour renforcer la confiance du public et lutter efficacement contre les informations préjudiciables. Cependant, ces efforts sont minés par plusieurs dynamiques en pleine évolution qui remodelent le paysage informationnel :

- Des « déserts médiatiques locaux » – des zones où l'accès à des sources d'information locales fiables est limité, voire inexistant – ou des communautés où les habitants ont un accès considérablement réduit à l'actualité locale sont en train d'émerger<sup>12</sup>. Dans ces environnements, les gens s'appuient de plus en plus sur les réseaux sociaux comme principale source d'information.
- L'évolution des habitudes de consommation des médias pousse les conversations vers des espaces numériques privés et moins visibles, appelés « espaces sociaux délimités », tels que les applications de messagerie privée et les groupes fermés. Ces espaces sont souvent considérés comme plus fiables en raison de leur audience connue, de leur visibilité contrôlée et de leur synchronisation en temps réel, qui facilitent les conversations continues et le partage de contenus personnalisés, souvent en dehors de l'influence des algorithmes destinés au grand public<sup>13</sup>. Cependant, en raison de leur opacité, il est plus difficile de contrôler ou de combattre la propagation de la désinformation.

Comme le souligne le rapport 2025 du Forum économique mondial sur les risques mondiaux, le public a de plus en plus de mal à savoir où trouver des informations fiables. Dans 47 pays, seulement 40 % des personnes interrogées déclarent faire confiance à la plupart des informations, et le risque de désinformation et de mésinformation au cours des deux prochaines années suscite des inquiétudes, en particulier dans les pays à revenu élevé. Ce risque figure parmi les cinq principaux risques perçus dans 13 pays, dont l'Inde, l'Allemagne et le Canada, et parmi les dix principaux risques dans 30 autres pays<sup>14</sup>.

Les médias jouent un double rôle dans le paysage médiatique actuel : ils sont à la fois un vecteur essentiel d'informations fiables et, parfois, un vecteur amplifiant les discours préjudiciables. Il est essentiel de comprendre cette complexité dans les contextes humanitaires où la couverture médiatique peut influencer la perception du public sur

les crises, les acteurs humanitaires et la légitimité et/ou l'efficacité des efforts d'aide. Tous les médias ne sont pas identiques et ces distinctions sont importantes :

- Le journalisme indépendant joue un rôle de surveillance – il consiste à vérifier les faits, demander des comptes aux pouvoirs publics et fournir des reportages nuancés et fondés sur des preuves.
- Les médias alignés sur l'État reflètent souvent les intérêts du gouvernement, en particulier dans les situations de conflit armé ou les situations d'urgence, et élaborent des récits qui soutiennent son programme.
- Les médias commerciaux et les tabloïds, motivés par des modèles de revenus basés sur l'attention et l'amplification algorithmique, peuvent privilégier le sensationnalisme et la rapidité au détriment de l'exactitude.
- Les plateformes numériques et les réseaux sociaux peuvent accélérer la diffusion d'informations exactes comme de discours préjudiciables, amplifiant leur portée grâce aux effets de réseau, aux algorithmes et à l'engagement des utilisateurs.

#### Perspectives des contributeurs 5.4

## Résilience sociétale : combler le fossé informationnel en distinguant les sources d'information fiables de celles qui ne le sont pas

Depuis 2018, NewsGuard déploie une équipe de journalistes chargée de noter et d'examiner la fiabilité des sources d'information sur le Web ouvert, les réseaux sociaux et les plateformes de contenu, en utilisant des critères journalistiques transparents et apolitiques. La nécessité d'un tel étiquetage des sources d'information s'est accentuée ces dernières années avec la multiplication de sources d'«information» peu fiables se présentant souvent comme des sites d'information classiques tout en bafouant les normes journalistiques de base.

Il s'agit notamment de sites Web créés à des fins publicitaires, de médias de propagande diffusant de fausses informations préjudiciables et, plus récemment, de «bouillie» générée par l'IA sans aucun contrôle humain. Par exemple, avant les élections fédérales anticipées de février 2025 en Allemagne, NewsGuard a détecté un réseau de 102 sites en langue allemande générés par l'IA qui diffusait de fausses informations avec une authenticité apparente. En août 2025, NewsGuard avait répertorié plus de 1270 sites de ce type générés par l'IA.

Les classements indiquent la fiabilité globale d'une source et le risque qu'elle publie des contenus mensongers. Les critères d'évaluation et d'examen visent à établir si la source

apporte des corrections aux erreurs en toute transparence, si elle publie régulièrement des informations mensongères ou gravement trompeuses et si elle indique à qui elle appartient et tout conflit d'intérêts potentiel. Chaque évaluation est accompagnée d'une «étiquette nutritionnelle» détaillée [terme utilisé par NewsGuard pour désigner le profil des sites évalués] qui explique les critères sur lesquels se fonde le classement, cite des exemples de contenus problématiques et inclut l'éventuelle réponse de l'éditeur du site. Les évaluations de NewsGuard couvrent actuellement plus de 36 000 sources en ligne dans neuf pays (Australie, Autriche, Canada, France, Allemagne, Italie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis), représentant plus de 95 % des portails d'actualités en ligne sur ces marchés.

#### Chine Labbe

Vice-présidente principale, Partenariats, et rédactrice en chef, Europe et Canada

**NewsGuard Technologies**

Parallèlement, les médias eux-mêmes sont soumis à une pression croissante. Les tendances documentées dans le Classement mondial de la liberté de la presse<sup>15</sup> révèlent une régression de la liberté de la presse, en même temps qu'une augmentation du harcèlement, de la censure et des attaques informationnelles ciblées. De nombreux médias locaux et indépendants connaissent une grave précarité économique, ce qui entraîne des fermetures de rédactions et le recul du reportage de terrain. Dans le même temps, des outils réglementaires tels que les exigences en matière de licences ou les lois pour la lutte contre les fausses informations ont, dans certains cas, été instrumentalisées pour réprimer le journalisme indépendant plutôt que pour protéger le public contre la désinformation<sup>16</sup>.

Dans les contextes humanitaires, les médias jouent un rôle important dans la construction du récit entourant des opérations d'aide. Une couverture médiatique politisée ou trompeuse peut éroder la confiance du public dans les acteurs humanitaires, entraver l'accès ou même mettre en danger le personnel humanitaire, les volontaires et les populations touchées. Malgré ces difficultés, il existe également des possibilités de mobilisation constructive. Les partenariats avec des journalistes locaux de confiance peuvent améliorer l'exactitude, la pertinence et la portée de la communication sur les crises humanitaires. Par ailleurs, les initiatives d'éducation aux médias peuvent aider les communautés à distinguer la réalité de la fiction, à mieux comprendre les risques liés aux informations préjudiciables et à adopter une attitude plus critique à l'égard des contenus médiatiques.

Compte tenu de la diversité du paysage médiatique actuel, il est essentiel de déterminer où se propagent les informations préjudiciables – que ce soit à la télévision, à la radio, dans la presse écrite, sur les plateformes numériques ou sur les réseaux sociaux – et de comprendre comment les différentes communautés accèdent à l'information et lui font confiance. Cela nécessite une analyse ventilée par âge, sexe, langue et situation géographique, ainsi que selon d'autres critères démographiques, et une collaboration étroite avec les dirigeants communautaires et les parties prenantes locales. Alors que les habitudes de consommation des médias continuent d'évoluer, il n'a jamais été aussi important de promouvoir un journalisme de qualité et de donner aux individus des moyens de s'orienter dans un environnement médiatique de plus en plus complexe et polarisé. Pour le secteur humanitaire, il s'agit de s'engager activement à faire comprendre ce qu'est et ce que n'est pas l'action humanitaire, ainsi que les principes qui la sous-tendent.

Perspectives des contributeurs 5.5

## BBC Media Action : une approche à l'échelle de la société est nécessaire

Si les organisations humanitaires sont souvent les premières à constater les effets néfastes des informations préjudiciables pendant les crises, le problème peut être antérieur à la crise, et des solutions durables nécessitent une approche à l'échelle de la société, dans laquelle les gouvernements, la société civile, les médias indépendants, les entreprises technologiques, le secteur privé et les communautés ont chacun leur responsabilité. Le secteur humanitaire devrait prendre l'initiative de soutenir de telles approches, mais cela exige un changement radical. Des organisations telles que le Haut-Commissariat pour les réfugiés ou la Fédération internationale ont un rôle essentiel à jouer pour intégrer les stratégies d'intégrité de l'information à tous les niveaux de leur action, non seulement dans leurs services de communication, mais aussi dans le cadre de leurs opérations, ainsi que dans les normes humanitaires fondamentales et les plans d'intervention.

Il s'agit notamment d'établir des relations de confiance, avant les crises, avec les médias locaux et les communicateurs au sein des communautés, et d'intégrer ces efforts dans des mécanismes de coordination avec d'autres acteurs de la société. Concrètement, il convient de :

- travailler avec les gouvernements pour garantir que les politiques d'information en cas de crise protègent les droits et atteignent les personnes les plus exposées ;
- s'associer à la société civile pour renforcer les interventions menées par les communautés ;
- collaborer avec les médias indépendants et les soutenir afin de garantir l'exactitude de leur travail et la confiance ;
- collaborer avec les entreprises technologiques pour lutter contre les contenus préjudiciables et accroître la transparence ;
- exiger des protections juridiques et réglementaires adéquates contre les informations préjudiciables ;
- doter les communautés des compétences et des ressources nécessaires pour qu'elles puissent s'orienter dans un environnement informationnel de plus en plus complexe.

Il est essentiel que les acteurs humanitaires évitent de travailler de manière isolée et s'appuient sur les travaux et l'expérience d'autres acteurs œuvrant sur ces questions. Par exemple, les acteurs du développement des médias et du soutien à la démocratie sont confrontés depuis de nombreuses années à des questions d'intégrité de l'information et ont quantité d'enseignements et de bonnes pratiques (ainsi que des initiatives en cours) à partager. Dans le même ordre d'idée, les acteurs humanitaires doivent tirer parti des efforts déployés au niveau mondial pour élaborer des cadres normatifs en faveur de l'intégrité de l'information et s'y associer. Par exemple, les Principes mondiaux des

Nations Unies pour l'intégrité de l'information ont été lancés en 2024, mais leur mise en œuvre est encore en cours.

Compte tenu de l'évolution rapide de l'IA, cet engagement est encore plus urgent. L'IA transforme déjà l'environnement informationnel. Elle accélère la création et la diffusion de contenus mensongers, mais offre également de nouveaux outils de vérification, de traduction et de partage rapide de l'information. Les décisions prises aujourd'hui concernant la gouvernance, la conception et la réglementation de l'IA auront une influence profonde sur les modes de circulation de l'information au cours de la prochaine décennie. Le secteur humanitaire doit impérativement participer à ces débats en plaidant pour des mesures de protection des populations vulnérables et en étudiant des solutions telles que les technologies de provenance des contenus (par ex. : C2PA) afin de garantir que les informations relatives aux crises soient identifiables, vérifiables et fiables.

Pour conclure, les informations préjudiciables ne sont pas une question secondaire : elles constituent un risque majeur pour l'efficacité de l'action humanitaire. Pour aborder cette problématique, les organisations doivent considérer l'intégrité de l'information comme une composante d'une infrastructure essentielle qui serait planifiée, financée et entretenue avec le même sérieux que les systèmes d'approvisionnement en eau, de logement et de santé. En mettant leur expertise, leurs partenariats et leur connaissance approfondie des communautés à risque au service d'approches à l'échelle de la société, les acteurs humanitaires peuvent contribuer à définir les contours d'un écosystème de l'information où la vérité a une chance de s'imposer et où les communautés ont les moyens d'agir lorsqu'il le faut.

**Alasdair Stuart**

Responsable des politiques

BBC Media Action

## Perspectives des contributeurs 5.6

# Quand la collaboration entre les médias et les acteurs humanitaires peut sauver des vies

Dans les crises humanitaires, la communication peut sauver des vies ou être dangereusement trompeuse. Et si les organisations humanitaires et les médias locaux partagent la même volonté de minimiser les effets des informations préjudiciables sur les communautés vulnérables, leurs relations sont généralement tendues, car trop souvent, ils ne savent pas à quel point leurs objectifs sont complémentaires.

Les organisations humanitaires sont guidées par la neutralité, la dignité et le principe de «ne pas nuire». Les médias locaux cherchent à informer, à être objectifs et à demander des comptes aux personnes qui détiennent le pouvoir. Ces objectifs ne sont pas opposés : ils se soutiennent mutuellement. Mais en l'absence de dialogue, les malentendus se multiplient. Les journalistes peuvent interpréter, à tort, le silence opérationnel comme une volonté

d'opacité; les acteurs humanitaires peuvent considérer la couverture médiatique comme trop simpliste ou sensationnaliste. Dans le chaos d'une crise, les deux parties pensent être utiles, mais leur méfiance et leur faible collaboration, les amènent involontairement à alimenter la mésinformation, et ce sont les communautés touchées qui en subissent les conséquences.

Lorsque ces secteurs collaborent, les retombées peuvent être considérables. Les acteurs humanitaires apportent des données crédibles et une compréhension contextuelle équilibrée; les médias locaux offrent une large audience, une connaissance culturelle et des voix familières et de confiance.

En général, les organisations communautaires sont naturellement plus à l'aise dans cet espace. Comme elles font partie de la communauté, elles ont tendance à considérer les journalistes locaux non pas comme des étrangers, mais comme des voisins, d'anciens camarades de classe et des pairs. Si ce socle commun ne garantit pas une relation sans heurts, il offre néanmoins une base fondée sur une expérience vécue partagée. En revanche, lorsque les organisations internationales arrivent, elles considèrent souvent les médias locaux comme un élément imprévisible, un risque inacceptable à «gérer», plutôt que comme un partenaire avec lequel dialoguer.

Chez Internews, nous avons souvent observé cette dynamique et c'est pour cette raison que nous avons développé notre boîte à outils «Information et risques: une approche de la protection des écosystèmes informationnels», qui a été conçue en collaboration avec un comité consultatif mondial composé d'organisations de protection, du groupe sectoriel mondial sur la protection et d'organisations médiatiques locales. Elle fournit aux travailleurs humanitaires, aux journalistes et aux organisations communautaires des outils qui leur permettent d'évaluer conjointement dans quelle mesure un accès limité à l'information peut exacerber les risques en matière de protection. Cet outil peut mettre en lumière les valeurs communes, les approches et les moyens pratiques de collaborer, toutes disciplines confondues, pour lutter contre les informations préjudiciables dans une situation de crise.

Pour établir des relations constructives avec les médias, il ne suffit pas d'organiser des visites communautaires mises en scène. Il faut du temps, du respect mutuel et de l'ouverture d'esprit pour partager et reconnaître les contributions et les contraintes de chacun en cas de crise et, en définitive, transformer une relation transactionnelle en une relation stratégique. Une certaine distance doit être maintenue. Les médias locaux doivent conserver leur indépendance pour s'acquitter de leur devoir de redevabilité, ce qu'ils ne peuvent pas faire s'ils participent trop aux opérations humanitaires ou aux flux de financement, et les humanitaires ne peuvent pas communiquer toutes les informations aux médias. Toutefois, il est nécessaire de créer des espaces neutres, où les acteurs des deux secteurs peuvent interagir de manière authentique, sans la pression d'un micro en direct.

À une époque où l'information peut soit sauver des vies, soit porter préjudice, il est indispensable de nouer des partenariats de confiance avec des acteurs non traditionnels. C'est une étape nécessaire pour protéger les personnes les plus exposées.

**Irene Scott**

Consultante sur les questions humanitaires et ancienne directrice,  
Questions humanitaires

**Internews Network**

## 5.6 Une menace pour l'action humanitaire et pour l'humanité elle-même

Les informations préjudiciables sapent la confiance, attisent les divisions sociales et affaiblissent la capacité des institutions – humanitaires ou autres – de mener des interventions efficaces en temps de crise. Face à cette situation, une approche à l'échelle de la société – allant au-delà des seuls besoins humanitaires – est essentielle. L'enjeu est de préserver l'espace humanitaire, et d'empêcher toute instrumentalisation de l'action et des acteurs de ce secteur. Les discours préjudiciables menacent leur légitimité perçue en façonnant l'opinion du public d'une manière susceptible d'entraver directement leur capacité d'accéder aux populations en détresse et de leur venir en aide. Ils peuvent donner une image fautive de la neutralité, des intentions ou des opérations d'une organisation afin d'inciter à l'hostilité et de perturber les efforts d'intervention.

Cette menace est de plus en plus reconnue. En mai 2024, le Conseil de sécurité des Nations Unies a envoyé un signal fort en adoptant la résolution 2730<sup>17</sup>, présentée par le gouvernement suisse et coparrainée par 98 États membres. La résolution condamne explicitement «la désinformation, la manipulation de l'information et l'incitation à la violence» à l'encontre du personnel humanitaire et des Nations Unies. Elle soulève des préoccupations face à l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication à des fins malveillantes, notamment les violations de données et les opérations d'information qui ciblent les organisations humanitaires, perturbent leurs opérations de secours, sapent la confiance et menacent la sécurité et la sûreté de leur personnel, de leurs locaux et de leurs biens. La résolution encourage les États membres et le système des Nations Unies à prendre les mesures appropriées pour faire face à la menace croissante des campagnes de désinformation et de mésinformation qui érodent la confiance dans les organisations humanitaires, mettent le personnel en danger et entravent les activités humanitaires. Point important, la résolution réaffirme la nécessité pour toutes les parties à un conflit armé de préserver la capacité des organisations humanitaires d'agir conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, cela étant essentiel pour fournir une aide aux personnes en détresse et pour assurer leur protection et leur sécurité, ainsi que celles du personnel humanitaire.

### Perspectives des contributeurs 5.7

## Engagement du Royaume-Uni à protéger l'action humanitaire contre les informations préjudiciables

Dans les crises humanitaires, l'intégrité de l'information est essentielle : les communautés sont vulnérables et ont besoin de savoir à quoi elles peuvent se fier. Pour les personnes prises dans un conflit armé, l'accès à des informations précises et actualisées peut être

une question de vie ou de mort. À l'inverse, les fausses informations visant les organisations humanitaires constituent une menace sérieuse pour la perception de la neutralité de leurs travailleurs et des opérations de secours, ébranlent l'acceptation de leurs activités par les communautés, restreignent l'accès humanitaire et augmentent les risques pour les travailleurs humanitaires. Nous avons besoin d'informations véridiques sur les crises humanitaires dans le monde, et leur absence affaiblit le soutien du public vis-à-vis de l'action humanitaire.

Pourtant, la désinformation dans le domaine humanitaire est en augmentation. Le Royaume-Uni s'attaque directement à cette tendance préoccupante au travers de sa participation aux principaux forums multilatéraux, de ses canaux diplomatiques et de l'aide qu'il finance. Par exemple, il a coparrainé la résolution 2730 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui condamne explicitement la désinformation et encourage les États membres et le système des Nations Unies à prendre les mesures appropriées pour lutter contre la menace croissante des campagnes de désinformation et de mésinformation qui érodent la confiance dans les Nations Unies et les organisations humanitaires et mettent en danger le personnel humanitaire. La Déclaration politique pour la protection du personnel humanitaire, élaborée par un groupe ministériel dirigé par l'Australie et constitué de représentants du Brésil, de la Colombie, de l'Indonésie, du Japon, de la Jordanie, de la Sierra Leone, de la Suisse et du Royaume-Uni, engage les États à prendre des mesures concrètes pour lutter contre la désinformation, la manipulation de l'information et les discours de haine visant les organisations, le personnel et les activités humanitaires. Parmi ces mesures figurent les efforts visant à dépolitiser l'action humanitaire, notamment en renforçant l'entente avec les autorités locales et les médias, en protégeant l'indépendance des journalistes, en sensibilisant le public, en dénonçant les acteurs qui perpétuent la désinformation et les discours haineux et en collaborant avec les entreprises technologiques pour soutenir ces efforts.

Tout en continuant à tirer des enseignements de l'expérience et à s'adapter à l'évolution des menaces, le Royaume-Uni investit également dans :

- le journalisme indépendant et la vérification des faits dans les contextes fragiles ;
- les initiatives de la société civile visant à lutter contre les informations préjudiciables et à renforcer la résilience à leur égard ;
- des mécanismes de redevabilité visant à promouvoir les retours d'information de la communauté et des écosystèmes d'information inclusifs.

Nous investissons également dans la recherche, comme dans le cadre d'un projet récent avec Grand Challenges Canada, qui a montré l'importance de travailler avec les communautés pour bâtir la confiance, renforcer la résilience et accroître le leadership local, et de s'appuyer sur les innovations technologiques évolutives et adaptables. Ces enseignements jouent un rôle dans l'élaboration de nos interventions humanitaires.

Le Royaume-Uni reste déterminé à collaborer avec ses partenaires pour lutter contre les informations préjudiciables, protéger le personnel humanitaire et renforcer la résilience des communautés. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que l'action humanitaire soit guidée par la vérité, la confiance et l'intégrité.

**Laure Beaufls**

Directrice, Questions humanitaires, sécurité alimentaire et résilience

**Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement,  
gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales» appelle les États à lutter contre la désinformation sous toutes ses formes par des mesures de politique générale, notamment des initiatives d'éducation du public, de maîtrise du numérique et de renforcement des capacités<sup>18</sup>. Comme souligné au [Chapitre 4, page 181](#), l'accord sur les pandémies est un traité international historique visant à établir des normes mondiales en matière de prévention des pandémies, de préparation et d'intervention. Il souligne l'importance de la confiance, de la transparence et du partage opportun d'informations pour une communication efficace en cas de pandémie<sup>19</sup>.

## 5.7 L'appel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux États

Depuis les premières réunions statutaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en 1867, les thèmes liés à l'information ont rarement été abordés<sup>20</sup>. Cependant, l'année 2024 a marqué un tournant avec l'adoption d'un appel aux États à prendre des mesures contre les informations préjudiciables et les discours déshumanisants.



### Appel aux États:

Nous appelons les États à prendre toutes les mesures appropriées pour parer, mettre un terme et remédier à toutes formes d'abus, de pression, de mésinformation, de désinformation et de rhétorique déshumanisante, propagées à travers les médias sociaux ou par d'autres voies, qui porteraient atteinte à l'intégrité physique, à l'intégrité psychologique ou à la réputation des personnes en situation de vulnérabilité ainsi que du personnel et des volontaires des composantes du Mouvement qui leur portent assistance.»

Cet appel met en lumière les obstacles croissants que les acteurs humanitaires dont l'action est fondée sur des principes doivent surmonter pour fournir protection et assistance aux personnes qui en ont besoin, notamment des campagnes de mésinformation et de désinformation qui les mettent en danger, ainsi que les personnes dont ils s'occupent<sup>21</sup>. Alors que les résolutions précédentes reflétaient l'engagement de longue date du Mouvement à fournir des informations de qualité et à lutter contre la discrimination, l'appel de 2024 traduit un sentiment d'urgence accru. Ce changement souligne l'importance de l'environnement informationnel, tout en renforçant la nécessité de garantir un accès sans entrave et sûr aux personnes qui en ont besoin afin de mener à bien une action humanitaire fondée sur des principes.

Cette résolution (l'appel) reconnaît que les informations préjudiciables et les discours déshumanisants font peser de graves risques sur les personnes nécessitant une aide

humanitaire et sur le personnel humanitaire. Il est donc essentiel de s'attaquer à ce problème si l'on veut protéger les personnes et maintenir les opérations.

En cas de catastrophe, de crise ou d'autre situation d'urgence, les lois, politiques et plans qui promeuvent la disponibilité et l'intégrité de l'information – et s'attaquent aux défis posés par les informations préjudiciables – sont essentiels pour permettre et faciliter une action humanitaire efficace. Les informations préjudiciables qui entravent la réponse humanitaire, alimentent la panique et érodent la confiance sont contraires à ces objectifs. En intégrant des mesures visant à lutter contre les informations préjudiciables, les États peuvent s'acquitter de leurs responsabilités tout en protégeant l'espace nécessaire à une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante.

### Perspectives des contributeurs 5.8

## Informations préjudiciables et droit international humanitaire

Bien qu'il n'existe aucune disposition spécifique sur les informations préjudiciables dans le droit international humanitaire (DIH), ce corpus de droit réglemente la diffusion de certaines formes d'informations. Plus précisément, le DIH interdit aux États et aux parties à un conflit armé d'encourager les violations du DIH, y compris les crimes de guerre, que ce soit en ligne ou hors ligne. Il interdit également «les actes ou menaces de violence dont le but principal est de semer la terreur parmi la population civile»<sup>22</sup>.

En outre, le DIH interdit l'incitation à la violence contre les services médicaux et les opérations humanitaires. En particulier, la diffusion de fausses informations visant à entraver ou à contrecarrer le travail médical et humanitaire est difficilement conciliable avec le DIH et peut constituer une violation de l'obligation des parties au conflit de respecter et de protéger le personnel humanitaire et les services médicaux. De plus, les États doivent non seulement s'abstenir de telles activités, mais aussi protéger les organisations humanitaires impartiales contre les menaces posées par d'autres acteurs relevant de leur juridiction ou de leur contrôle, y compris les personnes privées et les entreprises. La propagande visant à recruter des enfants et la publication d'images de prisonniers de guerre constituent dans presque tous les cas des violations du DIH<sup>23</sup>.

Si toutes les informations préjudiciables diffusées pendant un conflit armé ne relèvent pas du droit international humanitaire, il existe depuis plus de 160 ans un consensus sur la nécessité de respecter et de protéger les opérations humanitaires impartiales et le personnel qui y participe. En outre, les discours de haine qui incitent à l'hostilité, la discrimination ou la violence, et l'incitation au génocide peuvent également constituer une violation du droit international des droits humains ou d'autres règles du droit international.

**Philippe Stoll**

Responsable de l'initiative du Mouvement sur les informations préjudiciables

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

## Perspectives des contributeurs 5.9

## Droit relatif aux catastrophes et informations préjudiciables

Les cadres juridiques et politiques de gestion des risques de catastrophe constituent le fondement de la prévention et de l'atténuation des risques, de la préparation aux crises et de la garantie d'une intervention et d'un relèvement efficaces dans les sociétés lorsque des catastrophes surviennent<sup>24</sup>. Pour rester opérants, ces cadres doivent également répondre aux nouveaux défis qui compromettent leurs objectifs, tels que la diffusion d'informations préjudiciables.

La mésinformation, la désinformation et les rumeurs peuvent accroître la vulnérabilité et perturber chaque étape du continuum de la gestion des risques de catastrophe. Les discours préjudiciables peuvent miner les initiatives de prévention et d'atténuation et fausser la compréhension du public à l'égard des risques. Les discours mensongers peuvent dissuader les communautés de prendre des mesures de préparation ou éroder la confiance dans les systèmes d'alerte précoce<sup>25</sup>. Lors des interventions, ils peuvent retarder les actions visant à sauver des vies, perturber la coordination entre les intervenants ou inciter à l'hostilité envers les acteurs humanitaires<sup>26</sup>. Dans la phase de relèvement, les informations préjudiciables peuvent alimenter la stigmatisation, exacerber les inégalités et entraver la résilience des communautés.

Ces défis, qui ne cessent de s'amplifier, doivent être davantage pris en compte dans les dispositions juridiques et institutionnelles relatives à la gestion des risques de catastrophe. Faire face aux risques liés à l'information nécessite des cadres juridiques et politiques qui : 1) reconnaissent l'intégrité de l'information comme un élément central de la gestion des risques de catastrophe ; 2) protègent les individus en équilibrant les droits et les mesures visant à atténuer les fausses informations préjudiciables ; et 3) renforcent la coordination, la redevabilité et la confiance du public grâce à des mécanismes de vérification de l'information, des activités d'engagement communautaire et une communication transparente<sup>27</sup>.

La protection de l'intégrité de l'information est essentielle pour garantir que les efforts de gestion des risques de catastrophe protègent véritablement les communautés et leur donnent des moyens d'agir. Les États devraient donc considérer les informations préjudiciables comme un obstacle potentiel à une gestion des risques de catastrophe efficace et à leurs efforts visant à renforcer la préparation juridique aux catastrophes.

Isabelle Granger

Responsable mondiale, Droit relatif aux catastrophes et rôle d'auxiliaire

Fédération internationale

## 5.7.1

### L'évolution de la place de l'information dans les normes humanitaires

Le Code de conduite de 1994 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophe fait peu référence à l'information, hormis une mention sur la disponibilité d'informations

«propres à permettre une intervention efficace en cas de catastrophe». La Charte humanitaire de 1997 va plus loin et souligne que «la transparence de l'information et du processus de prise de décisions» est essentielle à une action humanitaire efficace et responsable. Les cadres ultérieurs ont mis de plus en plus l'accent sur l'accès à l'information comme élément central de la dignité, de la participation et de la protection.

La Charte humanitaire et les standards Sphère (1997-aujourd'hui) font de l'accès à l'information un élément central de la participation ; la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité (2014) comprend des engagements explicites en matière de partage d'informations et de communication avec les personnes touchées ; et tant les Règles du CICR sur la protection des données personnelles que la Politique de la Fédération internationale relative à la protection des données à caractère personnel considèrent la gestion des données et des informations personnelles comme un élément intrinsèque de la protection, de la dignité et du respect de la loi. Parallèlement, les lignes directrices du Réseau CDAC ont fait progresser le principe de «la communication comme aide», en mettant l'accent sur l'engagement communautaire et la gestion de la mésinformation, tandis que le réseau Solidarity Action Network de l'International Civil Society Centre s'est récemment intéressé aux effets des campagnes de désinformation sur la société civile.

#### Perspectives des contributeurs 5.10

## La protection des données personnelles comme moyen de défense contre les informations préjudiciables

Les données personnelles sont devenues une marchandise hautement exploitable dans les campagnes de désinformation. Elles sont utilisées pour créer, cibler et diffuser des contenus préjudiciables par l'intermédiaire de contenus générés par l'IA, tels que les deepfakes (voir [Annexe I: Glossaire, page 397](#)), ou pour procéder à une collecte non autorisée, à grande échelle, de données sur les plateformes sociales. En l'absence de réglementation spécifique concernant la désinformation ciblée ou l'IA, les lois existantes en matière de protection des données – désormais en vigueur dans plus de 100 pays – peuvent constituer une base de défense fondamentale. Bien que leur portée soit limitée, ces lois exigent le consentement, la transparence et des restrictions en matière de partage des données, et offrent aux individus des mécanismes garantissant leur application.

Le secteur humanitaire s'appuyant de plus en plus sur la collecte de données personnelles et les outils numériques pour fournir de l'aide, les organisations doivent prendre des mesures en amont pour protéger les données de leur personnel et des bénéficiaires. Cela suppose de réduire au minimum leur collecte, d'appliquer des mesures de sécurité adéquates, de sélectionner avec soin les fournisseurs de services numériques et de gérer les risques liés aux contenus partagés publiquement.

Les campagnes de désinformation visant les opérations humanitaires, telles que les allégations de fraude ou d'utilisation abusive de fonds, peuvent également inciter les

gouvernements ou les donateurs à exiger une plus grande divulgation des données au nom de la redevabilité. Dans de tels cas, les organisations ont besoin de stratégies de lutte contre la désinformation qui renforcent la transparence sans compromettre les principes humanitaires ou la protection de la vie privée des individus.

**Manuela Cardoso**

Consultante, Département juridique et bureau de la protection des données

Fédération internationale, Genève

## Perspectives des contributeurs 5.11

# Les normes humanitaires dans un écosystème informationnel en mutation

Les politiques et réglementations publiques relatives aux plateformes numériques, à l'intelligence artificielle et à la gouvernance des données ne suivent pas le rythme des évolutions technologiques et sont fragmentées au niveau mondial. Aux États-Unis, par exemple, l'article 230 de la loi sur les communications de 1934 accorde une large immunité aux fournisseurs de services pour les contenus générés par les utilisateurs de leurs plateformes. Pour les organisations humanitaires, cette situation crée une responsabilité accrue de protéger les communautés contre les informations préjudiciables tout en suivant les évolutions d'un environnement réglementaire changeant et inégal.

Les standards minimum Sphère, ainsi que d'autres normes du portefeuille du Partenariat pour les standards humanitaires, sont élaborés par consensus et fondés sur le droit international, les droits, les données probantes et l'expérience pratique. Ils synthétisent de vastes connaissances pour en extraire des conseils accessibles destinés aux praticiens de première ligne et à d'autres acteurs. Cependant, à une époque caractérisée par des innovations numériques rapides et la désinformation, des lacunes évidentes subsistent. De nouvelles normes sur la connectivité comme aide seront bientôt disponibles, mais le portefeuille du Partenariat pour les standards humanitaires ne propose toujours pas d'orientations suffisantes sur la gestion des données, la propriété intellectuelle et l'utilisation de l'IA. Il est urgent de traiter ces questions, car les informations préjudiciables nuisent de plus en plus à la confiance, à la redevabilité et à la protection des personnes touchées par les crises.

Le projet Sphère, en tant qu'hôte du Partenariat, reconnaît que de nouvelles normes, élaborées de manière inclusive et consultative, sont nécessaires pour combler ces lacunes. Celles-ci devraient montrer à quel point la diffusion d'informations préjudiciables, accélérée par la technologie, touche de manière disproportionnée les populations vulnérables; et fournir des conseils pratiques pour atténuer ces risques. Des partenariats stratégiques seront essentiels, et le projet Sphère encourage les responsables de l'élaboration des normes à collaborer avec des organisations dont l'engagement communautaire constructif est au cœur du mandat, telles que **People First Impact Method**, afin de garantir que les communautés soient consultées dès le début du processus d'élaboration de ces nouvelles normes. Dans un écosystème informationnel complexe et en rapide évolution,

une autogouvernance humanitaire qui s'appuie sur des normes largement acceptées et polyvalentes permettra de sauver des vies. C'est ce type de collaboration – parmi d'autres – que les acteurs du secteur peuvent et doivent mettre en place s'ils veulent bâtir la confiance, défendre la vérité et renforcer la résilience face aux informations préjudiciables.

Tristan Hale

Directeur des opérations

Projet Sphère

Ensemble, ces instruments reconnaissent que l'information n'est pas accessoire à l'action humanitaire, mais fondamentale pour son efficacité, la redevabilité de ses acteurs et sa légitimité. À l'avenir, cette reconnaissance devrait également englober les informations préjudiciables, en veillant à ce que les normes tiennent explicitement compte de la façon dont celles-ci peuvent compromettre la sécurité, la dignité, l'accès humanitaire et les interventions.

### 5.7.2

## **Le secteur des technologies : plateformes, pouvoir et responsabilité**

Du fait de la croissance explosive des contenus en ligne, stimulée par les nouvelles technologies et les plateformes générées par les utilisateurs, les informations préjudiciables sont plus répandues et plus difficiles à détecter, à modérer et à supprimer. Les espaces de connexion personnelle des débuts sont devenus des outils puissants d'influence, de distorsion et de manipulation façonnés par la vitesse, l'ampleur et la portée de l'information numérique. Les plateformes de réseaux sociaux sont conçues pour récompenser l'engagement et non l'exactitude. Ce qui devient viral n'est pas nécessairement vrai. Construites à partir d'algorithmes basés sur l'attention, ces plateformes alimentent des rivalités narratives et d'influence qui ont des conséquences dans le monde réel. Elles sont conçues pour maximiser l'engagement, chaque «like», partage et commentaire libérant une dose de dopamine qui renforce l'addiction et agrandit les chambres d'écho<sup>28</sup>.

L'essor de l'IA concentre encore davantage le pouvoir entre les mains d'un petit nombre d'entreprises qui développent et contrôlent les systèmes, notamment les algorithmes qui déterminent ce que des milliards de personnes voient, recherchent et partagent. Leur influence va au-delà de l'accès et pèse de plus en plus sur la formation de l'opinion publique, la façon de formuler les questions et la mise en avant de certains récits. L'IA générative a considérablement réduit les obstacles à la création et à la diffusion de contenus faux ou trompeurs, que ce soient des textes, des vidéos, du son ou des images. Il est de plus en plus difficile de distinguer les contenus générés par l'IA de ceux créés par l'homme. Si certains résultent simplement d'erreurs ou d'hallucinations de l'IA, d'autres sont délibérément produits par des acteurs malveillants (acteurs étatiques, groupes militants ou individus) dans le but de tromper, d'influencer ou de perturber. Cette production et ce déploiement rapides et peu coûteux de contenus synthétiques constituent des défis de taille pour l'intégrité de l'information.

## 5.8 Action des Nations Unies en matière d'IA et d'intégrité de l'information

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de mars 2024 sur les systèmes d'IA<sup>29</sup> insiste sur les risques croissants que ceux-ci font peser sur **l'intégrité de l'information**, l'accès à l'information et les droits humains. Elle met en garde contre le fait que la conception, le développement, le déploiement et l'utilisation inappropriés ou malveillants des systèmes d'IA pourraient compromettre les objectifs de développement durable, creuser la fracture numérique et renforcer les inégalités et les préjugés structurels. La résolution alerte sur les accidents potentiels et sur le risque de menaces aggravées de la part d'acteurs malveillants. Elle encourage les États membres et les parties prenantes à développer des outils efficaces et interopérables, des mécanismes fiables d'authentification et de provenance des contenus, tels que le tatouage numérique ou l'étiquetage. Ces mesures permettraient aux utilisateurs d'identifier la manipulation de l'information, de déterminer l'origine des contenus numériques et de distinguer les contenus authentiques de ceux générés ou manipulés par l'IA. Elle encourage en outre les efforts visant à renforcer la maîtrise des médias et de l'information afin d'améliorer la résilience de la société<sup>30</sup>.

La note d'orientation des Nations Unies de juin 2023 sur **l'intégrité de l'information sur les plateformes numériques** est le fruit de consultations menées sous les auspices du Secrétaire général dans le cadre des initiatives «Notre programme commun» et «Sommet de l'avenir». Elle vise à apporter une réponse mondiale concertée aux menaces qui pèsent sur l'information dans l'environnement informationnel. Les principes qui y sont énoncés visent à guider les États membres, les plateformes numériques et les autres parties prenantes dans les efforts qu'ils déploient pour garantir un espace numérique plus inclusif, transparent et sûr, en particulier en matière de liberté d'opinion, d'expression et d'accès à l'information<sup>31</sup>. En septembre 2025, l'ONU a publié le premier numéro d'une nouvelle série de notes d'information intitulée «**Des principes à la pratique : renforcer l'intégrité de l'information**» (en anglais).

Le rapport 2024 de l'ONU intitulé «Gouverner l'IA au bénéfice de l'humanité»<sup>32</sup> met en garde contre le fait que de nombreux pays du monde sont exclus des discussions internationales sur la gouvernance de l'IA, seuls sept pays étant parties à sept initiatives non onusiennes de premier plan en matière d'IA et 118 pays n'étant parties à aucune<sup>33</sup>.

## 5.9 Modération des contenus et pouvoir des plateformes

La modération des contenus est devenue l'une des fonctions les plus puissantes et les plus controversées exercées par les plateformes technologiques mondiales. Les entreprises à l'origine des réseaux sociaux et des services de messagerie jouent un rôle central dans la configuration de l'écosystème de l'information, car ce sont elles qui déterminent ce qui est amplifié, supprimé ou monétisé. Dans les faits, le modèle des plateformes de réseaux sociaux, qui fonctionnent comme des intermédiaires permettant la diffusion à

grande échelle de contenus générés par les utilisateurs, a transféré une grande partie de la responsabilité de l'identification et de la gestion des informations préjudiciables au secteur privé. La modération et la gouvernance des contenus sont ainsi confiées aux entreprises technologiques plutôt qu'aux institutions publiques. Une combinaison de modérateurs humains et de systèmes automatisés procède à la modération des contenus en s'appuyant sur des conditions d'utilisation et des définitions propres à chaque plateforme. Les contenus peuvent être bloqués ou supprimés soit en réponse à des exigences légales, soit sur la base d'évaluations internes. Cependant, les définitions du caractère préjudiciable varient et leur application est inégale.

Ce pouvoir est exercé avec une transparence limitée, en particulier en ce qui concerne la sélection et la modération des contenus. De nombreux gouvernements ont été réticents à réglementer les informations légales mais préjudiciables, invoquant leur obligation de défendre la liberté d'expression. Dans le même temps, les plateformes technologiques mondiales respectent souvent les lois nationales sur le contenu, même lorsque ces lois sont en contradiction avec les normes internationales en matière de droits humains. Il en résulte un paysage inégal et fragmenté, où l'accès des utilisateurs au contenu dépend largement de leur emplacement géographique et de l'environnement juridique de la juridiction concernée. Si certaines plateformes publient des rapports de transparence indiquant la fréquence à laquelle les gouvernements demandent la suppression de contenu, les pratiques en matière de rapports varient considérablement et ne fournissent souvent pas les détails nécessaires pour garantir une véritable redevabilité à l'égard du public.

Si la réglementation des contenus peut être légitime et nécessaire, notamment pour prévenir tout préjudice, certains États l'utilisent pour contrôler les discours, limiter la transparence et réprimer la dissidence. Cela soulève une série de questions de fond : qui décide de ce qui constitue une information préjudiciable ? Qui est responsable ? Et comment pouvons-nous protéger les droits fondamentaux dans un espace d'information fragmenté et mondialisé ?

Le droit international, notamment l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dispose que la liberté d'expression ne peut être restreinte que lorsque trois conditions sont remplies : la restriction doit être prévue par la loi (clairement définie dans la législation), nécessaire (pour atteindre un objectif légitime) et proportionnée (ni excessive ni trop large). Or, de nombreuses pratiques de censure actuelles ne répondent pas à ces critères, ce qui soulève de graves préoccupations quant au respect des normes internationales.

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains et les normes connexes fournissent des orientations importantes aux entreprises technologiques. Ils appellent au renforcement de la diligence raisonnable en matière de droits humains, et de la gestion des risques, afin de prévenir et de traiter les conséquences négatives liées, entre autres, à la diffusion d'informations préjudiciables. Ce point est essentiel dans les contextes touchés par des crises humanitaires, où ces informations peuvent exacerber les vulnérabilités et aggraver les préjudices. Les entreprises sont tenues d'investir dans des mesures solides et de les mettre en œuvre pour atténuer les effets négatifs potentiels de leurs activités sur la sécurité et la dignité des personnes. Elles doivent notamment veiller à ce que leurs politiques, procédures et pratiques soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains et tiennent compte du droit international humanitaire.

En complément, le cadre de l'UNESCO pour la régulation des plateformes numériques repose sur la reconnaissance du caractère public de l'information. À ce titre, il appelle les gouvernements à prendre des mesures pour protéger et soutenir l'intégrité, l'accessibilité et la disponibilité équitable des écosystèmes d'information<sup>34</sup>.

Meta (anciennement Facebook), par exemple, ne mentionne pas explicitement les organisations humanitaires comme cibles dans ses rapports sur les comportements inauthentiques. Pourtant, ses conclusions sur la manipulation narrative et les comportements inauthentiques dans les contextes de conflit armé concernent clairement les acteurs humanitaires, dont les opérations peuvent être perturbées ou délégitimées par de telles tactiques<sup>35</sup>.

Microsoft souligne que toutes les menaces posées par l'IA ne proviennent pas des systèmes eux-mêmes, mais que beaucoup trouvent leur origine dans les écosystèmes d'information au sens large<sup>36</sup>. Deux catégories importantes se distinguent :

- **l'usurpation d'identité** – les deepfakes générés par l'IA (audio, vidéo ou images – voir [Annexe I: Glossaire, page 397](#)) permettent de plus en plus souvent d'usurper l'identité d'individus, ce qui comporte des risques graves, notamment la fraude, le chantage, la coercition, la diffamation et la guerre de l'information ;
- **la production de contenu** – les outils d'IA peuvent être utilisés à mauvais escient pour produire à grande échelle des contenus synthétiques préjudiciables, notamment de la désinformation, des spams, des images intimes non consenties et des scripts de pédopiéage (grooming). Ces menaces sont souvent des versions amplifiées de problèmes préexistants, désormais rendus plus rapides et plus omniprésents par l'IA générative.

Microsoft a également appelé les États à adopter des normes et des restrictions claires afin de limiter les opérations d'influence étrangères préjudiciables, en particulier celles qui ciblent les situations de crise et d'urgence, les organisations humanitaires et d'intervention d'urgence, les élections, les communautés marginalisées et les groupes protégés tels que les minorités ethniques et les populations LGBTQ+. L'entreprise préconise de limiter l'utilisation de certains outils et techniques, notamment les médias synthétiques (par ex. : les deepfakes), et souligne que les données publiées sur les réseaux sociaux par des citoyens étrangers ne devraient pas être exploitées à des fins d'opérations d'influence<sup>37</sup>.

## 5.10 De l'autorégulation à la surveillance étatique : l'évolution de la gouvernance des contenus en ligne

Bien qu'ils mettent en avant l'idée de communauté, les réseaux sociaux et les plateformes numériques sont avant tout des entreprises. Ils œuvrent avant tout pour leurs actionnaires, et non pour le bien public. Les indicateurs qui comptent le plus sont donc financiers. Cette logique axée sur le profit détermine la manière dont les plateformes

abordent à la fois les problèmes et les solutions. Dans un esprit d'ingénierie, ils considèrent souvent même les défis sociétaux complexes comme des questions de conception dont la solution sera technique. Ainsi, de vastes communautés sont régies par les conditions d'utilisation des plateformes, rédigées par des entreprises privées<sup>38</sup>. Pourtant, des questions fondamentales subsistent : ces entreprises doivent-elles limiter la circulation de l'information ? Quels contenus doivent être restreints, comment et selon quelles normes ?

Le cadre juridique américain, en particulier l'article 230 de la loi sur la décence dans les communications, a joué un rôle central dans l'élaboration de cet environnement<sup>39</sup>. Il dégage les plateformes américaines de toute responsabilité pour les contenus générés par les utilisateurs, tout en les protégeant lorsqu'elles modèrent les contenus «de bonne foi». Cette approche a eu pour effet de laisser une grande partie d'Internet s'autoréguler, la modération des contenus devenant une pratique couramment adoptée par les entreprises, non pas par obligation légale, mais comme stratégie visant à anticiper une réglementation plus stricte. En revanche, l'application des droits de propriété intellectuelle, régie par la loi du millénaire sur le droit d'auteur numérique de 1998, plus strict, définit des limites beaucoup plus claires<sup>40</sup>.

La législation européenne sur les services numériques, entrée en vigueur en 2024, fixe un cadre juridique complet pour réglementer les contenus en ligne et restreindre la diffusion de contenus illégaux ou préjudiciables, notamment les campagnes de désinformation et de mésinformation, tout en préservant les droits fondamentaux tels que la liberté d'expression. En cas de nonrespect, des sanctions importantes peuvent s'appliquer, notamment des amendes pouvant atteindre 6 % du chiffre d'affaires annuel mondial d'une entreprise. Cette législation vise à trouver un équilibre entre l'atténuation des risques systémiques que font peser les contenus en ligne sur les sociétés et la protection de la liberté d'expression et d'information<sup>41</sup>. Les principales dispositions relatives aux informations préjudiciables sont reprises dans la liste ci-dessous.

- 1 Gestion des risques systémiques :** les «très grandes plateformes en ligne» (plateformes comptant plus de 45 millions d'utilisateurs actifs dans l'Union européenne) et les «très grands moteurs de recherche en ligne» sont tenus de répertorier, d'analyser et d'atténuer les risques systémiques découlant de la conception, du fonctionnement et de l'utilisation de leurs services. Cela inclut les risques posés par la désinformation qui pourraient menacer les processus démocratiques, la santé publique ou la sécurité publique.
- 2 Transparence et redevabilité :** les plateformes doivent divulguer leurs politiques de modération des contenus, en faisant connaître leurs pratiques et principaux paramètres en matière de prise de décision algorithmique, et mettre à la disposition des utilisateurs des mécanismes accessibles de traitement des plaintes et de recours.
- 3 Code de bonnes pratiques :** en février 2025, le code de bonnes pratiques renforcé de l'Union européenne contre la désinformation a été intégré dans la législation sur les services numériques. Il comporte des mesures visant à démonétiser la désinformation, renforcer la vérification des faits et améliorer l'accès à des informations fiables faisant autorité.
- 4 Mécanismes améliorés de signalement pour les utilisateurs :** les plateformes en ligne doivent mettre à disposition des systèmes accessibles et efficaces permettant aux utilisateurs de signaler les contenus illégaux.

- 5 **Mécanisme de réponse en cas de crise** : dans des circonstances exceptionnelles, notamment en cas de menace pour la sécurité ou la santé publiques, la Commission européenne peut exiger des plateformes qu'elles prennent des mesures ciblées pour lutter contre la diffusion rapide d'informations préjudiciables en période de crise<sup>42</sup>.

Ces développements s'appuient sur des initiatives antérieures de l'Union européenne, notamment le code de bonnes pratiques de la Commission européenne contre la désinformation et le code de bonnes pratiques renforcé contre la désinformation<sup>43</sup>.

## 5.11 Formuler une réponse : des solutions axées sur l'offre et la demande pour lutter contre la désinformation

La professeure Anya Schiffrin de l'université Columbia a élaboré une «taxonomie des solutions». Ce cadre analytique classe les différentes réponses politiques à la mésinformation et à la désinformation en ligne selon deux grands critères : l'offre et la demande.

### Perspectives des contributeurs 5.12

## Comprendre l'univers des solutions pour lutter contre la mésinformation et à la désinformation en ligne

Depuis 2016, les universitaires, les décideurs politiques et les praticiens s'inquiètent de la propagation de la mésinformation et de la désinformation en ligne. La pandémie de Covid-19 et la propagation de la résistance aux vaccins qui y est associée ont encore accentué ce problème dans les domaines de la santé publique et de l'humanitaire. Afin de mieux comprendre les propositions politiques, j'ai développé un cadre analytique et j'ai été la première à créer une taxonomie des solutions qui distingue les propositions axées sur l'offre de celles axées sur la demande<sup>44</sup>, dont beaucoup ont depuis été mises en œuvre dans le monde entier.

Les solutions **axées sur la demande** mettent l'accent sur le rôle du consommateur, celles **axées sur l'offre** sur la fourniture d'informations, en se concentrant davantage sur ceux qui les produisent, les fournissent et les diffusent. Dans cette taxonomie, les solutions axées sur l'offre se subdivisent à leur tour en deux sous-catégories : 1) la suppression des informations de mauvaise qualité, dangereuses ou illégales ; et 2) la création et/ou la promotion d'informations de qualité, soit en ligne, soit en soutenant le journalisme.

Les solutions **axées sur la demande** comprennent les initiatives d'éducation aux médias, les efforts des journalistes pour mobiliser le public et les initiatives de contrôle telles que l'étiquetage et la vérification des faits. Ces solutions mettent toutes l'accent sur la demande d'information du public et le rôle du choix individuel. L'éducation aux médias vise à développer les capacités de discernement du public afin qu'il puisse trouver des sources fiables. De même, les solutions axées sur la participation de la communauté consistent notamment, pour les journalistes, à instaurer la confiance en cherchant à renforcer la mobilisation du public en lui proposant des informations fiables et pertinentes. Les solutions proposant des mécanismes de contrôle, tels que la vérification des faits et l'étiquetage, permettent d'établir ce qui est objectivement correct ou «vrai». Il ressort d'une synthèse récente de certaines d'études universitaires réalisée par le Panel international sur l'environnement de l'information<sup>45</sup> que les interventions axées sur la demande, telles que l'éducation aux médias et à l'information, l'étiquetage et la publication de correctifs, semblaient efficaces dans plus de 10 % des études. Cependant, ces solutions sont coûteuses et difficiles à mettre en œuvre à grande échelle<sup>46</sup>. [Le tableau 5.1: Taxonomie des solutions – offre et demande, page 222](#), présente l'éventail et les classifications des solutions axées sur l'offre et la demande.

### **Solutions axées sur l'offre**

Alors que les États-Unis ont largement suivi la voie de la demande, de nombreux autres gouvernements, notamment en Europe, ont moins mis l'accent sur les décisions des consommateurs et se sont davantage concentrés sur l'offre d'informations mises à la disposition des consommateurs. La loi allemande de 2019 sur l'application du droit sur les réseaux sociaux (NetzDG) tente de responsabiliser les plateformes de médias sociaux dans la lutte contre les discours en ligne jugés illégaux en vertu du droit national. La législation européenne sur les services numériques de 2022 harmonise les différentes législations nationales afin de lutter contre les contenus illégaux. Ces deux législations visent à supprimer les informations erronées ou potentiellement préjudiciables et constituent des solutions axées sur l'offre. Il en va de même pour l'utilisation de l'IA pour filtrer les informations et pour les poursuites judiciaires (procès en diffamation) contre les diffuseurs de fausses informations. Les efforts visant à promouvoir un journalisme de qualité, à fournir des informations exactes au travers de plateformes telles que Google et YouTube, à soutenir les diffuseurs publics ou à financer les médias locaux sont autant de tentatives visant à améliorer l'offre d'informations de qualité.

Il existe bien sûr des recoupements entre les solutions axées sur l'offre et celles axées sur la demande. Les intergiciels servent les deux parties: ils créent les contenus mis à disposition (offre) tout en aidant le public à faire des choix éclairés (demande). Il s'agit notamment des systèmes de notation de NewsGuard sur la crédibilité des sources en ligne et des outils de lutte contre la désinformation, ainsi que de la Journalism Trust Initiative, qui instaure des indicateurs de fiabilité du journalisme. De même, le mouvement international de vérification des faits protège l'exactitude de l'offre d'informations, mais nécessite également une participation active des consommateurs.

Tableau 5.1 **Taxonomie des solutions – offre et demande**

## Solutions axées sur la demande

### Formation à la maîtrise des médias

Aider le public à mieux distinguer le vrai du faux

### Participation de la communauté

Comprend les efforts déployés par les journalistes pour établir la confiance et l'engagement envers des informations de qualité, ainsi que pour développer le journalisme citoyen

### Vérification des faits

Comprend des étiquettes et des extensions de navigateur que le public peut utiliser

### Sensibilisation

Reportages sur les plateformes pour une meilleure compréhension des effets de la désinformation et de la désinformation

## Solutions axées sur l'offre

### Suppression des informations de mauvaise qualité

#### Contrôle des flux d'informations

Comprend la suppression de contenus, le déclassé de contenus, la suppression des robots et le retrait des plateformes afin de restreindre les informations affichées

### IA et modération des contenus

Utilisation de l'IA pour distinguer les informations vraies, fausses et illégales, et recours à des humains pour modérer les contenus lorsque cela est nécessaire

### Réglementation et lois

Lois contre les discours haineux existant dans de nombreuses régions du monde, telles que la NetzDG et la législation européenne sur les services numériques

### Poursuites pour diffamation

Démontrer les répercussions de la diffusion active de mensonges, comme dans le procès de 2023 opposant U.S. Dominion à Fox News Network au sujet des machines à voter

### Promotion d'un écosystème d'information sain

#### Amélioration de la qualité des informations

Tentatives de YouTube pour améliorer la qualité du contenu et de Google pour mettre en avant les informations exactes

### Faire progresser l'IA

Utilisation de l'IA pour promouvoir des informations de qualité, tout en reconnaissant ses limites actuelles

### Soutien au journalisme de qualité

Politiques telles que le financement de la BBC, l'octroi de bons d'abonnement, de crédits d'impôt et de subventions, et le recours à des fonds d'innovation et au soutien philanthropique ou de donateurs

### Modèle économique sain pour le journalisme

Collaborer avec les annonceurs des secteurs privé et public afin de garantir que des revenus publicitaires suffisants puissent financer le journalisme

Source : Schiffrin, 2017

Dre Anya Schiffrin

Maîtresse de conférences en pratiques

School of International and Public Affairs, Université Columbia

## 5.12 **Confiance civique et résilience sociétale**



**Ce que je voudrais proposer, c'est qu'ils commencent par la base, dans les écoles. Éduquer les gens dans les écoles, leur indiquer les sources d'information fiables. Une fois que ce sera fait, ces enfants garderont cela en tête et grandiront avec ce type de mentalité. L'éducation doit donc se poursuivre dans les écoles, qui doivent connaître les sources d'information fiables et s'appuyer sur le ministère de l'Éducation. Il faudrait également mettre l'accent sur les réunions communautaires, comme celles organisées par l'Église, et les autres rassemblements politiques. Mais le seul problème actuellement, c'est qu'en raison de ces questions, des questions politiques, les gens veulent obtenir du soutien et sont prêts à utiliser tous les moyens pour y parvenir. Je propose donc de commencer par enseigner aux enfants les bonnes choses en passant par le ministère de l'Éducation.»**

Membre de la communauté, Zambie

Pour renforcer la résilience de la société – la «vacciner» – contre les menaces liées à l'information, certains pays ont adopté des approches globales telles que des programmes éducatifs, le suivi public de la désinformation étrangère, des mesures de protection des élections ou la transparence de la publicité politique et des activités de campagne. Certains ont également recours à des mesures juridiques, telles que des lois visant à supprimer les contenus illégaux.

### Perspectives des contributeurs 5.13

## **Pourquoi la Finlande est-elle un précurseur en matière d'éducation aux médias ?**

Depuis de nombreuses années, la Finlande est considérée comme un leader mondial dans le développement et la promotion de l'éducation aux médias. Ce petit pays d'Europe du Nord attire l'attention internationale et reçoit fréquemment des demandes pour partager les expériences qui lui ont permis de bâtir sa solide réputation. Voici quelques-uns des éléments clés de l'approche finlandaise en matière d'éducation aux médias.

**Une longue tradition.** L'éducation aux médias fait partie intégrante de la démocratie et du système éducatif finlandais depuis des décennies. Les premières références remontent aux années 1950, et de nombreuses organisations et professionnels ont accumulé une vaste expérience dans ce domaine. Cette inscription dans la durée assure la continuité de l'approche nationale.

**Politiques et stratégies.** La Finlande a été l'un des premiers pays à adopter des politiques nationales visant à promouvoir l'éducation aux médias. Elle dispose d'une instance nationale dédiée à cette discipline, dont le mandat légal est d'en assurer la promotion et de renforcer la résilience dans le cadre de la sécurité globale. L'éducation aux médias est intégrée dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement, pour que les enfants et les jeunes puissent développer ces compétences tout au long de leur parcours éducatif.

**Approche intersectorielle.** L'éducation aux médias en Finlande est diversifiée et largement mise en œuvre. Les écoles, les instances publiques, les institutions culturelles, les ONG et les acteurs du secteur privé contribuent tous à sa promotion et à son développement.

**Confiance et stabilité.** La Finlande se classe régulièrement en tête du classement de l'indice d'éducation aux médias et du rapport mondial sur le bonheur. Ces résultats reflètent une société qui accorde une grande confiance aux autorités et aux médias. Les solides compétences critiques des citoyens en matière d'éducation aux médias et leurs compétences numériques favorisent l'inclusion, renforcent la stabilité et préservent la démocratie.

Julia Alajärvi

Conseillère principale

Institut national de l'audiovisuel de Finlande

Un rapport de recherche international<sup>47</sup> présente plusieurs défis systémiques qui entravent la capacité des acteurs de la société civile d'évaluer les menaces liées à l'information et d'élaborer des réponses efficaces. Si diverses initiatives voient le jour, beaucoup restent isolées, ce qui montre l'urgence de renforcer la coordination et le partage des connaissances et l'importance de diffuser les compétences si l'on veut éviter les doublons et améliorer les capacités collectives. L'accès restreint aux données des plateformes de réseaux sociaux constitue une contrainte majeure, car il limite la capacité de la société civile d'évaluer l'ampleur de la désinformation et l'efficacité des différentes interventions. En outre, le dialogue avec les plateformes technologiques reste inégal : de nombreuses organisations, en particulier dans les pays du Sud, ont du mal à faire entendre leurs préoccupations et sont souvent ignorées par les décideurs des plateformes.

L'OCDE recense cinq facteurs clés qui déterminent le niveau de confiance du public envers le gouvernement<sup>48</sup> et peuvent fournir des éclairages utiles à la société civile aux fins du renforcement de la confiance institutionnelle :

- la réactivité et la fiabilité de la prestation des services et l'anticipation des besoins (marqueurs de compétence) ;
- la perception d'intégrité, d'ouverture et d'équité (marqueur des valeurs publiques).

La littérature universitaire distingue en outre la confiance dans la compétence – la capacité de répondre aux attentes – et la confiance dans les intentions – la perception que les actions sont menées de bonne foi. Ces deux dimensions sont interdépendantes et influencent la manière dont les gens évaluent les institutions. La confiance repose en fin de compte à la fois sur les performances et les principes, c'est-à-dire la capacité

perçue des institutions et les valeurs qui guident leurs actions. La transparence, l'équité et la redevabilité sont des attributs qui se renforcent mutuellement, consolident ces deux piliers et sont essentiels pour renforcer la résilience de la société face aux informations préjudiciables.

## Conclusions : préserver l'action humanitaire fondée sur des principes, une responsabilité collective

Pour le secteur humanitaire, il est essentiel de renforcer la collaboration intersectorielle, non seulement pour garantir la circulation d'informations fiables, mais aussi pour repérer les informations préjudiciables et y réagir. Il ne suffit pas d'entraver leur propagation. Une réponse efficace requiert une action collective comme celle menée pour la sécurité sanitaire mondiale lors de la pandémie de Covid-19.

Les informations préjudiciables ne connaissent pas de frontières, s'adaptent et sont souvent dirigées contre les personnes les plus exposées. Les systèmes algorithmiques amplifient leur propagation, tandis que les disparités mondiales en matière de gouvernance des données, de capacité d'IA et de polarisation politique et sociale intensifient leur portée. Des interventions efficaces nécessitent une plus grande transparence quant à la façon dont les algorithmes trient, classent, amplifient et ciblent les contenus, combinée à des approches qui protègent la vie privée, la dignité et l'authenticité.

La résilience doit être renforcée à tous les niveaux – individuel, institutionnel et sociétal – en s'appuyant sur la confiance des communautés, les connaissances locales, les sciences du comportement, les compétences numériques et la maîtrise de l'information. Il est prouvé que des interventions simples, telles que des messages guides en ligne<sup>49</sup>, peuvent réduire la diffusion de faux contenus, ce qui met en évidence l'intérêt d'associer la réglementation à des solutions propres au contexte. Les gouvernements, les plateformes, la société civile et les chercheurs doivent, en collaboration, mettre à l'essai des mesures et développer celles qui fonctionnent. Ce point met en évidence l'importance de combiner la réglementation et les sciences du comportement, ainsi que des interventions concrètes propres au contexte. Les gouvernements, les plateformes, la société civile et les chercheurs doivent déterminer ensemble quelles mesures fonctionnent, pour qui et dans quel contexte<sup>50</sup>.

Les crises humanitaires, des pandémies aux conflits armés, constituent un terrain fertile pour les informations préjudiciables. Les informations relatives à la pandémie de Covid-19 ont mis en évidence à la fois la vitesse de propagation des informations préjudiciables et le coût d'une action tardive. Les difficultés associées à la détection des informations préjudiciables et à la prévention de leur propagation, ainsi qu'à l'atténuation de leurs effets, appellent une approche systémique et une action intersectorielle urgente. La fragmentation entre les acteurs humanitaires, les défenseurs des droits numériques et les communautés technologiques doit être réduite. Il convient notamment de créer un espace pour les questions émergentes, d'encourager les perspectives diverses et sous-représentées, et de donner la priorité aux principes et à la redevabilité. Des partenariats solides et tournés vers l'avenir sont essentiels, non seulement pour façonner

les cadres de gouvernance, mais aussi pour orienter la conception et le déploiement des outils utilisés pour naviguer dans ce paysage en évolution rapide.

En fin de compte, les États doivent agir. Comme souligné dans l'Appel du Mouvement aux États, la lutte contre les informations préjudiciables est désormais cruciale pour l'action humanitaire fondée sur des principes. Si les informations fiables ne sont pas de l'eau, de la nourriture ou un abri, elles sont en revanche indispensables pour accéder à ces trois éléments, ainsi que pour garantir la sécurité, la dignité et l'autonomie.

# Exigences, objectifs et recommandations

## Exigences

Trouver un équilibre entre la protection de l'espace humanitaire, la sécurité et la dignité des populations touchées et l'intégrité des opérations humanitaires, d'une part, et la liberté d'expression d'autre part, en mettant en place des écosystèmes de l'information respectueux des droits, transparents, redevables et résilients.

## Objectifs

Garantir que les lois et les politiques protègent l'action humanitaire fondée sur des principes et préservent la fiabilité des informations.

Tenir les plateformes responsables des mesures qui protègent l'action humanitaire fondée sur des principes et appliquer des protocoles de crise transparents et respectueux des droits, qui protègent les populations touchées et le personnel humanitaire.

Intégrer l'analyse des informations préjudiciables dans les opérations humanitaires afin de préserver la confiance, l'accès et l'action humanitaire fondée sur des principes.

Associer les communautés touchées aux stratégies d'information et collaborer avec les plateformes numériques pour garantir un flux d'informations opportunes, précises et sûres.

Créer des écosystèmes d'information fiables grâce à des initiatives d'éducation au numérique et aux médias et de dialogue local visant à lutter contre la polarisation, et à un suivi permanent permettant d'évaluer et d'adapter les interventions.

## Recommandations

### États et décideurs

- Adopter des réglementations respectueuses des droits pour lutter contre les informations préjudiciables tout en protégeant l'action humanitaire et les informations fiables.
- Veiller, en coordination avec les acteurs humanitaires, à ce que les lois et les règlements protègent et respectent l'action humanitaire fondée sur des principes.
- Intégrer dans les négociations, les cadres et la planification opérationnelle, les risques liés aux informations préjudiciables susceptibles de nuire à une action humanitaire fondée sur des principes.
- Respecter et soutenir l'indépendance des Sociétés nationales dans leur rôle d'auxiliaires, en veillant à ce qu'elles puissent agir sans ingérence.

## Organes de réglementation et entreprises technologiques

- Dans les crises humanitaires, rendre compte de manière transparente de la suppression des contenus préjudiciables, des pratiques de modération et des ajustements algorithmiques, afin de préserver la confiance et la redevabilité et de prévenir tout préjudice aux personnes en détresse et au personnel et aux volontaires humanitaires.
- Concevoir, en collaboration avec des acteurs humanitaires dotés de principes, des instruments d'atténuation localisés tels que des outils de vérification des faits automatisés, des centres d'information vérifiés et des contenus multilingues.
- Renforcer l'application du droit face aux campagnes coordonnées d'informations préjudiciables visant les organisations humanitaires dotées de principes et la sécurité et la dignité des communautés touchées, du personnel et des volontaires humanitaires.
- Élaborer et appliquer des protocoles d'intervention en cas de crise respectueux des droits, en collaboration avec les acteurs humanitaires, et communiquer les données pertinentes aux organisations humanitaires et aux centres de recherche à l'appui d'une action fiable et fondée sur des principes.

## Acteurs humanitaires

- Intégrer l'information fiable dans les normes humanitaires et les cadres opérationnels, en tant qu'élément essentiel d'une action humanitaire fondée sur des principes et de la lutte contre les informations préjudiciables.
- Communiquer des données probantes sur les tendances en matière d'informations préjudiciables aux régulateurs et aux plateformes, d'une manière conforme aux règles de protection des données et propice à une action humanitaire fondée sur des principes, en vue d'atténuer les effets des informations préjudiciables, de protéger l'action humanitaire et de préserver l'intégrité personnelle des populations touchées, et du personnel et des volontaires humanitaires.
- Nouer des partenariats avec des journalistes locaux, des vérificateurs de faits et des créateurs de contenu de confiance pour amplifier la diffusion d'informations exactes, qui tiennent compte du contexte et vitales pour les populations en détresse.
- Renforcer l'engagement des communautés en intégrant la maîtrise des médias, la résilience face à l'information et les mécanismes de retour d'information dans les programmes humanitaires, en veillant à ce que les communautés puissent accéder à des informations fiables, les comprendre et agir en conséquence.

## Communautés et dirigeants locaux

- Promouvoir les médias communautaires et le journalisme indépendant afin de favoriser la fourniture d'informations opportunes, précises et accessibles.
- Mener des initiatives d'éducation aux technologies numériques et aux médias pour renforcer la pensée critique et la résilience face aux informations préjudiciables.
- Agir en tant qu'intermédiaires de confiance en diffusant des informations vérifiées par des canaux locaux tels que la radio, les écoles et les institutions religieuses.
- Faciliter le dialogue pour contrer la polarisation, lutter contre la stigmatisation et empêcher que des informations préjudiciables ne dégénèrent en violence.

# Notes de fin

- 1 Forum économique mondial. *Global Risks Report 2025* (2025) p. 34-35 [https://reports.weforum.org/docs/WEF\\_Global\\_Risks\\_Report\\_2025.pdf](https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf)
- 2 Conseil des délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Résolution 5: Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes (2024). [https://rcrcconference.org/app/uploads/2024/10/CoD24\\_R5-Res-NIIHA-FR.pdf](https://rcrcconference.org/app/uploads/2024/10/CoD24_R5-Res-NIIHA-FR.pdf)
- 3 Nations Unies. Déclaration universelle des droits de l'homme (adoptée par la résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies). 10 décembre 1948. <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>
- 4 «Un accès mondial, libre, ouvert, sécurisé et interopérable à Internet est essentiel pendant les conflits armés, car il permet aux populations de demander de l'aide, d'y accéder ou de la fournir, et d'obtenir ou de diffuser des informations vitales et des alertes précoces. Cet accès permet également aux acteurs humanitaires de coordonner leurs opérations et de diffuser des informations et de l'aide, et il est tout aussi crucial pour la reconstruction et la consolidation de la paix après les conflits.» Freedom Online Coalition. Déclaration commune sur la protection des droits humains en ligne et la prévention des coupures d'Internet en période de conflit armé (en anglais), adoptée en juin 2025. <https://freedomonlinecoalition.com/joint-statement-on-protecting-human-rights-online-and-preventing-internet-shutdowns-in-times-of-armed-conflict>
- 5 Access Now. «Inondations en Libye: la population a besoin d'un accès fiable à Internet dès maintenant». Communiqué de presse. 22 septembre 2023. [www.accessnow.org/press-release/libya-floods-internet](http://www.accessnow.org/press-release/libya-floods-internet)
- 6 Le Groupe de travail à composition non limitée des Nations Unies sur la sécurité et l'utilisation des technologies de l'information et des communications (OEWG), créé par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/75/240), a pour mandat de promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace et de renforcer la sécurité et la stabilité de l'environnement des TIC.
- 7 Plusieurs États ont publié des documents de synthèse sur l'application du droit international dans le cyberspace, dont beaucoup sont disponibles dans les archives du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies (UNODA) et sur les pages de documentation de l'OEWG des Nations Unies. <https://meetings.unoda.org/open-ended-working-group-on-information-and-communication-technologies-2021>
- 8 Pamment, J. Countering Information Influence Activities: The State of the Art. Riga: NATO Strategic Communications Centre of Excellence, (2018)
- 9 Humprecht, E., Esser, F. et Van Aelst, P. Resilience to Online Disinformation: A Framework for Cross-National Comparative Research, *The International Journal of Press/Politics*, 2020:25(3). Voir également Humprecht, E. 'Why resilience to online disinformation varies between countries.' *Democratic Audit* (2020) [www.democraticaudit.com/2020/03/24/why-resilience-to-online-disinformation-varies-between-countries](http://www.democraticaudit.com/2020/03/24/why-resilience-to-online-disinformation-varies-between-countries)
- 10 Institut Reuters pour l'étude du journalisme. *Reuters Institute Digital News Report 2024* (2024) p.16 [https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/sites/default/files/2024-06/RISJ\\_DNR\\_2024\\_Digital\\_v10%20lr.pdf](https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/sites/default/files/2024-06/RISJ_DNR_2024_Digital_v10%20lr.pdf)
- 11 Newman, N. *Overview and Key Findings of the 2024 Digital News Report*. Institut Reuters pour l'étude du journalisme (2024) <https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/digital-news-report/2024/dnr-executive-summary>
- 12 Torre, L., Ramos, G., Noronha, M. et al. Sourcing Local Information in News Deserts. *Media* 2024:5(3), 1228-1243 [www.mdpi.com/2673-5172/5/3/78](http://www.mdpi.com/2673-5172/5/3/78)
- 13 Malhotra, P., "What You Post in the Group Stays in the Group": Examining the Affordances of Bounded Social Media Places. *Social Media + Society* 2024:10(3) DOI:10.1177/20563051241285777
- 14 Forum économique mondial. *Global Risks Report 2025* (2025), p. 35. [https://reports.weforum.org/docs/WEF\\_Global\\_Risks\\_Report\\_2025.pdf](https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf)
- 15 Classement mondial de la liberté de la presse. <https://rsf.org/en/index>
- 16 Voir, par exemple, Lim, G. et Bradshaw, S. *Chilling Legislation: Tracking the Impact of « Fake News » Laws on Press Freedom Internationally*. Center for International Media Assistance. (2023) [www.cima.ned.org/publication/chilling-legislation](http://www.cima.ned.org/publication/chilling-legislation)
- 17 Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 2730 (2024) sur la protection du personnel humanitaire et des Nations Unies [https://docs.un.org/fr/S/RES/2730\(2024\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/2730(2024))
- 18 Assemblée générale des Nations Unies, Combattre la désinformation pour promouvoir et protéger les droits humains et les libertés fondamentales, A/RES/76/227 (2021) <https://undocs.org/A/RES/76/227>
- 19 OMS. *Accord de l'OMS sur les pandémies* (résolution WHA78.1), adopté le 20 mai 2025, Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé. L'accord et la résolution définissent le texte final approuvé par les États membres et établissent le processus de négociation et d'adoption de l'annexe sur l'accès aux agents pathogènes et le partage des avantages. [https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA78/A78\\_R1-en.pdf](https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA78/A78_R1-en.pdf)
- 20 La résolution 12 du Conseil des Délégués de 2022 – La protection des données humanitaires (CD/22/R12) – reconnaît que les cyberopérations, les violations de données et la désinformation sapent la confiance et perturbent le fonctionnement des organisations humanitaires impartiales. L'appel du Mouvement au respect de l'action humanitaire neutre et impartiale souligne à quel point la désinformation et les fausses informations compromettent la sécurité des travailleurs humanitaires, influencent la perception du public et entravent l'action humanitaire. Le Conseil des Délégués est l'une des réunions statutaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- 21 La propagation de la désinformation et de la mésinformation est abordée dans la résolution du Conseil des Délégués intitulée «Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes» (CD/24/R5). L'impact de la désinformation sur les organisations humanitaires est traité dans la résolution sur les activités numériques de la Conférence internationale. Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, résolution 2: «Protéger les civils, ainsi que les autres personnes et biens protégés, contre le coût humain potentiel des activités numériques menées dans les conflits armés» (34IC/24/R2), adoptée en 2024. [https://rcrcconference.org/app/uploads/2024/09/34IC\\_9.2DR-Draft-Res-ICT-FR.pdf](https://rcrcconference.org/app/uploads/2024/09/34IC_9.2DR-Draft-Res-ICT-FR.pdf)
- 22 Protocole additionnel (I) aux Conventions de Genève, article 51.2, (1977), et article 13.2 du Protocole II (1977).
- 23 Rodenhäuser, T. et D'Cunha, S., Sirènes de guerre: le DIH et les opérations d'information en période de conflit armé. Blog du CICR sur le droit et les politiques. (2023) <https://blogs.icrc.org/law-and-policy/fr/2025/04/30/sirenes-de-guerre-le-dih-et-les-operations-d-information-en-periode-de-conflits-armes/>
- 24 Pour plus d'informations, consulter le site Web de la Fédération internationale consacré au droit relatif aux catastrophes: <https://disasterlaw.ifrc.org/why-disaster-law>
- 25 Voir Richter, S. 'True or false? Here are five ways to manage false information about risk.' Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Article. 16 décembre 2022. [www.undrr.org/news/true-or-false-here-are-five-ways-manage-false-information-about-risk](http://www.undrr.org/news/true-or-false-here-are-five-ways-manage-false-information-about-risk)
- 26 Voir Commission européenne. *Information manipulation and misinformation: A threat for EU civil protection & humanitarian aid*. <https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/resources-campaigns/information-manipulation-and-misinformation>. Voir également PreventionWeb. *Conseils pratiques sur le défi commun que constituent la mésinformation et la désinformation*. <https://www.preventionweb.net/>

- [fr/hubs/disaster-risk-communication-hub/do/misinformation-disinformation](#)
- 27 Bien que les Lignes directrices de la Fédération internationale sur la gouvernance des risques de catastrophe (<https://disasterlaw.ifrc.org/DRMguidelines>) ne traitent pas directement des informations préjudiciables dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe, elles fournissent des conseils utiles sur des sujets pertinents tels que l'amélioration des connaissances et de l'éducation en matière de risques de catastrophe, la protection de l'état de droit en cas de catastrophe et le renforcement de la coordination entre tous les éléments du continuum de la gestion des risques de catastrophe.
- 28 Singer, PW. et Brooking, ET. *LikeWar: The Weaponization of Social Media*. (2018) pp. 3, 16, 19, 62
- 29 Résolution A/78/L.49 de l'Assemblée générale des Nations Unies : Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable, adoptée le 21 mars 2024.
- 30 Ibid, section g.
- 31 Nations Unies. *Intégrité de l'information sur les plateformes numériques (Notre programme commun, note d'orientation n° 8)*, Cabinet du Secrétaire général. (2023) <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-information-integrity-fr.pdf>
- 32 Nations Unies. *Gouverner l'IA au bénéfice de l'humanité : rapport final*. (2024) p. 29 [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing\\_ai\\_for\\_humanity\\_final\\_report\\_fr.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing_ai_for_humanity_final_report_fr.pdf). L'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle (HLAB-AI) créé par le Secrétaire général des Nations Unies était composé de 32 experts et visait à aligner le développement de l'IA sur les droits de l'homme et les ODD. Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle. Bureau de l'envoyé du Secrétaire général des Nations Unies pour la technologie. [www.un.org/digital-emerging-technologies/ai-advisory-body](http://www.un.org/digital-emerging-technologies/ai-advisory-body)
- 33 Ibid, p. 8. Le rapport présente sept initiatives non onusiennes de premier plan en matière d'IA. Sept pays sont parties à toutes les initiatives de gouvernance de l'IA échantillonnées, tandis que 118 pays ne sont parties à aucune (principalement dans les pays du Sud). L'échantillon comprenait les principes de l'OCDE en matière d'IA (2019), les principes du G20 en matière d'IA (2019), le groupe de rédaction de la convention du Conseil de l'Europe sur l'IA (2022-2024), la déclaration ministérielle du PMIA (2022), la déclaration des ministres du G7 (2023), la déclaration de Bletchley (2023) et la déclaration ministérielle de Séoul (2024). Le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis sont parties à toutes les initiatives/instruments de l'échantillon.
- 34 UNESCO. *Principes pour la gouvernance des plateformes numériques : préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information, une approche multipartite*. (2023) <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000387359>
- 35 Gleicher, N. 'Removing Coordinated Inauthentic Behavior.' Meta, 8 juillet 2020. <https://about.fb.com/news/2020/07/removing-political-coordinated-inauthentic-behavior>; Clegg, N'What We Saw on Our Platforms During 2024's Global Elections.' Meta, 3 décembre 2024. <https://about.fb.com/news/2024/12/2024-global-elections-meta-platforms>
- 36 Microsoft. *Microsoft Digital Defense Report 2024*. Section: AI Threats and Ecosystem-Level Risks (2024) p. 88 [www.microsoft.com/en-us/security/security-insider/intelligence-reports/microsoft-digital-defense-report-2024](http://www.microsoft.com/en-us/security/security-insider/intelligence-reports/microsoft-digital-defense-report-2024)
- 37 Ibid. Section: Recommendations on Limiting Foreign Influence Operations. p. 93 [www.microsoft.com/fr-fr/security/security-insider/intelligence-reports/microsoft-digital-defense-report-2024](http://www.microsoft.com/fr-fr/security/security-insider/intelligence-reports/microsoft-digital-defense-report-2024)
- 38 Singer, PW. et Brooking, ET. *LikeWar: The Weaponization of Social Media* (2018) pp. 221-233
- 39 États-Unis. Communications Decency Act, 1996. 47 U.S.C. § 230. Protection for private blocking and screening of offensive material [www.law.cornell.edu/uscode/text/47/230](http://www.law.cornell.edu/uscode/text/47/230)
- 40 États-Unis. Digital Millennium Copyright Act de 1998, Pub. L. No. 105-304, 112 Stat. 2860 (1998), codifié dans le titre 17 du Code des États-Unis. Cette législation met en œuvre les traités internationaux sur le droit d'auteur, criminalise le contournement des technologies de gestion des droits numériques et établit une « sphère de sécurité » dégageant les fournisseurs de services en ligne de toute responsabilité pour les contenus illicites téléchargés par les utilisateurs. [www.copyright.gov/legislation/dmca.pdf](http://www.copyright.gov/legislation/dmca.pdf)
- 41 Union européenne. Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques). (2022) p. 1-102. <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj>
- 42 Ibid. Voir en particulier les articles 33 à 44 sur la gestion des risques systémiques pour les « très grandes plateformes en ligne » et les « très grands moteurs de recherche en ligne », les articles 14 à 23 sur la transparence et la responsabilité, l'article 36a sur l'intégration du code de bonnes pratiques sur la désinformation (février 2025), l'article 16 sur les mécanismes de notification et d'action, et l'article 36 sur le mécanisme de réaction aux crises. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj>
- 43 Commission européenne. Code de bonnes pratiques contre la désinformation (2018) et Code de bonnes pratiques renforcé contre la désinformation (2022) <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/code-practice-disinformation>
- 44 Schiffrin, A. 'How Europe fights fake news.' *Columbia Journalist Review*. 26 octobre 2017. [www.cjr.org/watchdog/europe-fights-fake-news-facebook-twitter-google.php](http://www.cjr.org/watchdog/europe-fights-fake-news-facebook-twitter-google.php)
- 45 International Panel on the Information Environment. *Trends in the Global Information Environment: 2023 Expert Survey Results* (2023) [www.ipie.info/research/sr2023-3](http://www.ipie.info/research/sr2023-3)
- 46 Schiffrin, A. 'How Europe fights fake news.' *Columbia Journalist Review*. 26 octobre 2017. [www.cjr.org/watchdog/europe-fights-fake-news-facebook-twitter-google.php](http://www.cjr.org/watchdog/europe-fights-fake-news-facebook-twitter-google.php); Schiffrin, A. *The Pursuit of Truth: Fixes for the Spread of Online Mis/Disinformation* (2023) [https://igp.sipa.columbia.edu/sites/igp/files/2023-12/IGP\\_Anya\\_Schiffrin\\_The\\_Pursuit\\_of\\_Truth-Fixes\\_for\\_the\\_Spread\\_of\\_Online\\_Mis\\_Disinformation.pdf](https://igp.sipa.columbia.edu/sites/igp/files/2023-12/IGP_Anya_Schiffrin_The_Pursuit_of_Truth-Fixes_for_the_Spread_of_Online_Mis_Disinformation.pdf)
- 47 UNESCO, Journalism, "Fake News" & Disinformation: Handbook for Journalism Education and Training, (2021); OCDE. Facts Not Fakes: Tackling Disinformation, Strengthening Information Integrity. (2022) <https://doi.org/10.1787/5b7e3c1c-en>. Commission européenne, Report on the Implementation of the 2022 Strengthened Code of Practice on Disinformation (2023)
- 48 Brezzi, M. Gonzalez, S., Nguyen, D. et al. An updated OECD framework on drivers of public trust in public institutions to meet current and future challenges, OECD Working Papers on Public Governance No. 48 (2021) p.9 [www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2021/12/an-updated-oecd-framework-on-drivers-of-trust-in-public-institutions-to-meet-current-and-future-challenges\\_bfa20b1b/b6c5478c-en.pdf](http://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2021/12/an-updated-oecd-framework-on-drivers-of-trust-in-public-institutions-to-meet-current-and-future-challenges_bfa20b1b/b6c5478c-en.pdf)
- 49 Comme l'a montré une étude de l'OCDE sur les mesures prises pendant la pandémie de Covid-19, les messages en ligne ont réduit de 21% l'intention de partager de faux titres par rapport à un groupe de contrôle, en particulier chez les utilisateurs fréquents d'Internet. OCDE. *Misinformation and Disinformation: An International Effort Using Behavioural Science to Tackle the Spread of Misinformation*. Policy Paper No. 21. (2022). [https://www.oecd.org/en/publications/an-international-effort-using-behavioural-science-to-tackle-the-spread-of-misinformation\\_b7709d4f-en.html](https://www.oecd.org/en/publications/an-international-effort-using-behavioural-science-to-tackle-the-spread-of-misinformation_b7709d4f-en.html). Voir également l'initiative du MIT sur l'économie numérique. *Reducing Misinformation Sharing with Accuracy Prompts*. Research Brief (2024). Ce rapport présente des expériences menées sur le terrain ; il montre que les messages au contenu neutre encourageant les internautes à s'assurer de la véracité des informations avant de les partager réduisent la diffusion de la désinformation. [https://ide.mit.edu/wp-content/uploads/2024/04/RB\\_\\_3-31-24.pdf](https://ide.mit.edu/wp-content/uploads/2024/04/RB__3-31-24.pdf).
- 50 Ibid. (OCDE, 2022)

